

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2023**

Table des matières

I	Présentation du service	8
I.1	Secteur CCPCP	11
I.2	Commune de Châteaulin.....	12
I.1	Commune de Port-Launay	13
I.1	Commune de Pleyben.....	13
I.2	Commune de Lennon.....	13
I.3	Commune de Saint-Ségal	13
II	PERIMETRE : CAST, DINEULT, GOUEZEC, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN (CCPCP).....	15
II.1	Le Contrat	15
II.2	Les faits marquants de l'année	15
II.3	Propositions d'amélioration.....	16
II.4	Caractéristiques techniques du secteur	16
II.4.1	Le réseau.....	16
II.4.1	Le nombre d'abonnés	16
II.4.2	Les branchements	17
II.4.3	Les compteurs	17
II.4.4	Les volumes.....	18
II.5	Les indicateurs réglementaires	19
II.5.1	Taille du service.....	19
II.5.2	Éléments financiers	19
II.5.3	Performances du réseau	19
II.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC)	20
II.5.5	Indice linéaire de perte (ILP).....	20
II.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....	21
II.5.7	Protection de la ressource	21
II.5.8	Qualité de l'eau.....	21
II.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	22
II.5.10	Renouvellement du réseau	23
II.5.11	Indicateurs complémentaires	24
II.5.1	Les principaux indicateurs de la relation consommateurs	24
II.6	Le prix du service public de l'eau	25
II.6.1	La facture 120 m ³	25
II.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	25

III	PERIMETRE DE CHATEAULIN	27
III.1	Le contrat	27
III.2	Les faits marquants.....	27
III.3	Les améliorations à apporter.....	27
III.4	Caractéristiques techniques du secteur	28
III.4.1	Le réseau	28
III.4.2	Le nombre d'abonnés.....	28
III.4.3	Les branchements.....	28
III.4.4	Les compteurs.....	29
III.4.5	Les volumes	30
III.5	Les indicateurs réglementaires	30
III.5.1	Taille du service	30
III.5.2	Éléments financiers	30
III.5.3	Performances du réseau	31
III.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC).....	31
III.5.5	Indice linéaire de perte (ILP)	32
III.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....	32
III.5.7	Protection de la ressource.....	33
III.5.8	Qualité de l'eau	33
III.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	33
III.5.10	Indicateurs complémentaires	34
III.6	Prix du service public de l'eau.....	34
III.6.1	La facture 120 m3	34
III.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	35
IV	PERIMETRE PORT LAUNAY	37
IV.1	Le contrat	37
IV.2	Les faits marquants de l'année	37
IV.3	Propositions d'amélioration	37
IV.4	Caractéristiques techniques du secteur	37
IV.4.1	Le réseau	37
IV.4.2	Le nombre d'abonnés.....	37
IV.4.3	Les branchements.....	38
IV.4.4	Les compteurs.....	38
IV.4.5	Les volumes	39
IV.5	Les indicateurs règlementaires	39
IV.5.1	Taille du service	39

IV.5.2	Eléments financiers	39
IV.5.3	Performances du réseau	40
IV.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC)	40
IV.5.5	Indice linéaire de perte (ILP)	41
IV.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....	41
IV.5.7	Protection de la ressource.....	42
IV.5.8	Qualité de l'eau	42
IV.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	42
IV.5.10	Indicateurs complémentaires	43
IV.5.11	Les principaux indicateurs de la relation consommateurs	43
IV.6	Le prix du service public de l'eau	43
IV.6.1	La facture 120 m ³	43
IV.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	44
V	PERIMETRE PLEYBEN	46
V.1	Le contrat	46
V.2	Les faits marquants.....	46
V.3	Les améliorations à apporter.....	47
V.4	Caractéristiques techniques du secteur	47
V.4.1	Le réseau.....	47
V.4.2	Le nombre d'abonnés	47
V.4.3	Les branchements	47
V.4.4	Les compteurs	48
V.4.5	Les volumes.....	49
V.5	Les indicateurs réglementaires	49
V.5.1	Taille du service.....	49
V.5.2	Eléments financiers	49
V.5.3	Performances du réseau	50
V.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC)	50
V.5.5	Indice linéaire de perte (ILP).....	51
V.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	51
V.5.7	Protection de la ressource	52
V.5.8	Qualité de l'eau.....	52
V.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	52
V.5.10	Indicateurs complémentaires	53
V.6	Prix du service public de l'eau.....	53
V.6.1	La facture 120 m ³	53

V.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	54
VI	PERIMETRE LENNON	56
VI.1	Le contrat	56
VI.2	Les faits marquants.....	56
VI.3	Les améliorations à apporter.....	56
VI.4	Caractéristiques techniques du secteur	56
VI.4.1	Le réseau	56
VI.4.2	Le nombre d'abonnés.....	57
VI.4.3	Les branchements.....	57
VI.4.4	Les compteurs.....	57
VI.4.5	Les volumes	58
VI.5	Les indicateurs réglementaires	59
VI.5.1	Taille du service	59
VI.5.2	Éléments financiers	59
VI.5.3	Performances du réseau	59
VI.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC).....	60
VI.5.5	Indice linéaire de perte (ILP)	60
VI.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....	61
VI.5.7	Protection de la ressource.....	61
VI.5.8	Qualité de l'eau	61
VI.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	62
VI.5.10	Indicateurs complémentaires	62
VI.6	Prix du service public de l'eau.....	63
VI.6.1	La facture 120 m3	63
VI.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	63
VII	PERIMETRE SAINT SEGAL	65
VII.1	Le contrat	65
VII.2	Les faits marquants.....	65
VII.3	Les améliorations à apporter.....	65
VII.4	Caractéristiques techniques du secteur	66
VII.4.1	Le réseau	66
VII.4.2	Le nombre d'abonnés.....	66
VII.4.3	Les branchements.....	66
VII.4.4	Les compteurs.....	66
VII.4.5	Les volumes	67
VII.5	Les indicateurs réglementaires	68

VII.5.1	Taille du service	68
VII.5.2	Éléments financiers	68
VII.5.3	Performances du réseau	68
VII.5.4	Indice linéaire de consommation (ILC)	69
VII.5.5	Indice linéaire de perte (ILP)	69
VII.5.6	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC).....	70
VII.5.7	Protection de la ressource.....	70
VII.5.8	Qualité de l'eau	70
VII.5.9	Gestion patrimoniale du réseau	71
VII.5.10	Indicateurs complémentaires	71
VII.6	Prix du service public de l'eau.....	72
VII.6.1	La facture 120 m3	72
VII.6.2	Décomposition et évolution du prix de l'eau	72
VIII	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'EAU POTABLE	74
VIII.1.1	Etat de la dette du service.....	74
VIII.1.2	Les amortissements	74
VIII.1.3	Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	74
VIII.1.4	Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	75
VIII.1.5	Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice..	75
VIII.1.6	Surtaxe de la collectivité	75
VIII.1.7	Action de solidarité et de coopération décentralisée	75
IX	SYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE	76
IX.1.1	La vie des contrats	76
IX.1.2	Les données du service	76
IX.1.3	Les volumes, rendements et indices	77
IX.1.4	Conformité de l'eau distribuée.....	78
IX.1.5	Performance du réseau.....	78
IX.1.6	Indicateurs de performance.....	78
IX.1.7	Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2024	79
IX.1.8	La facture type pour 120 m ³ et prix moyen	79
IX.1.9	Indicateurs financiers	80
IX.1.10	Les CARE.....	80
	ANNEXE 1 - NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU	81
	ANNEXE 2 - DEFINITIONS	85
	Performances du réseau	85

Protection de la ressource.....87

I PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) détient la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Elle gère ses services par l'intermédiaire de plusieurs contrats de délégation de service public avec les sociétés VEOLIA et SAUR.

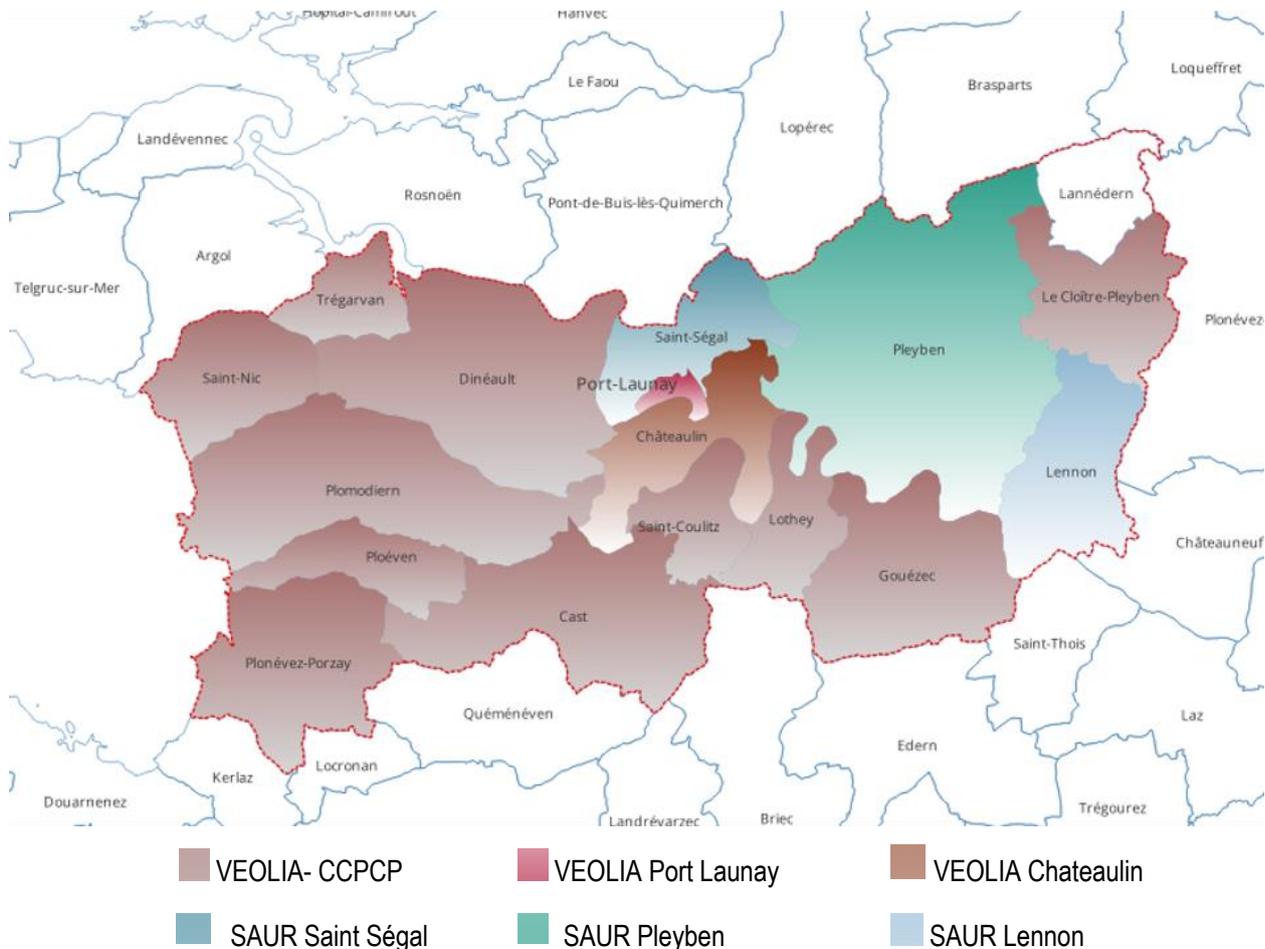
Tous les contrats de concession en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2024, hormis pour la commune de Saint Segal dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023.

La compétence eau potable de la commune de Lannédern est portée par le Syndicat de Kerbalaen.

Les communes concernées du service de l'eau potable sont les suivantes :

Secteur	Communes
Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)	Saint-Nic
	Trégarvan
	Dinéault
	Plodiern
	Ploéven
	Plonévez-Porzay
	Cast
	Saint-Coulitz
	Lothey
	Gouézec
	Le Cloître Pleyben
	Châteaulin
	Port-Launay
	Pleyben
	Lennon
Saint-Ségal	

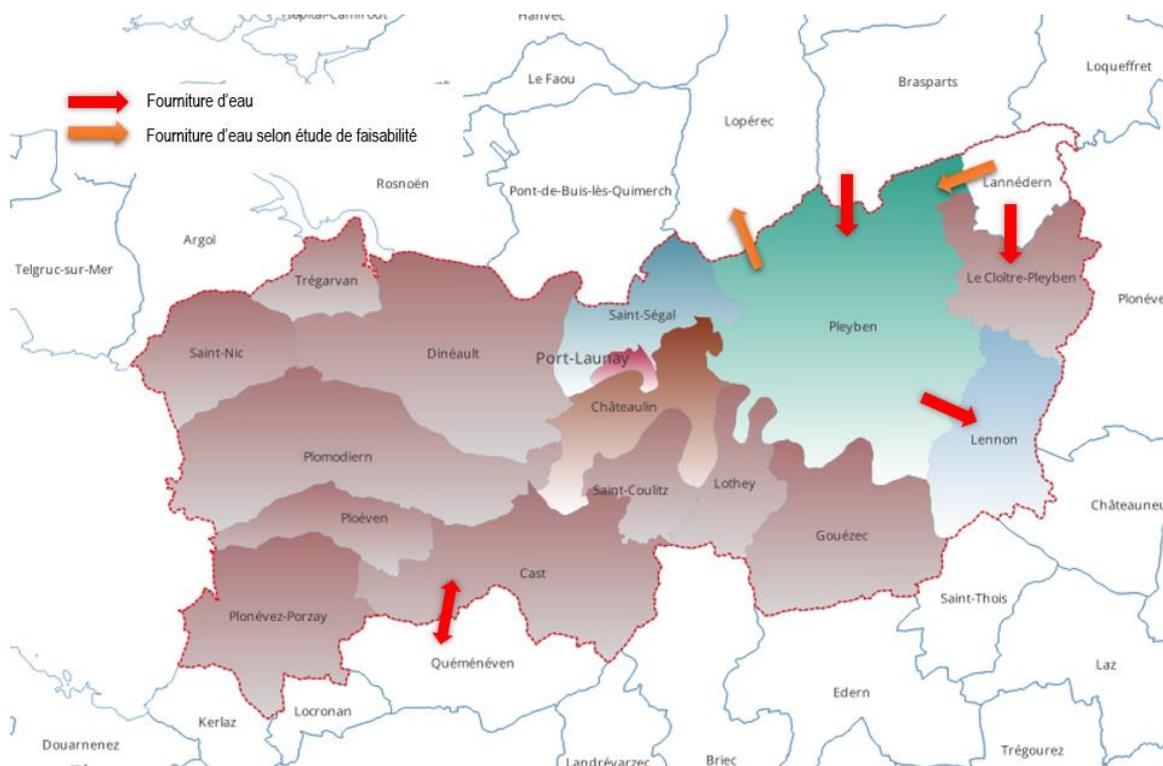
La carte suivante présente la répartition par contrat et par gestionnaire de réseaux.



Les échanges d'eau sont répertoriés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Récapitulatif des échanges d'eau sur le territoire

Commune	Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aulne	Achat d'eau	Vente d'eau	Convention
Cast	Oui	Quéménéven	Quéménéven	Non
Le Cloître-Pleyben	Oui	Syndicat de Kerbalaen et à Pleyben	Non	Convention avec : - le Syndicat de Kerbalaen - Pleyben
Gouézec	Oui	Pleyben	Non	Non
Lennon	Non	Pleyben	Non	Oui
Pleyben	Oui	Syndicat de Kerbalaen (Brasparts)	Le Cloître-Pleyben Lennon Lopérec	Convention avec : - le Syndicat de Kerbalaen - Le Cloître-Pleyben - Lennon



Les prestations assurées dans le cadre des contrats de délégation de services publics sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
 - Génie civil et bâtiments ;
 - Equipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - Canalisations et ouvrages accessoires ;
 - Branchements et compteurs ;
 - Espaces verts.
- Renouvellement :
 - Compteurs abonnés ;
 - Installations de télégestion et logiciels associés ;
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - Espaces verts ;
 - Branchements jusqu'au compteur.

Les ouvrages du service sont les suivants :

I.1 SECTEUR CCPCP

Ressources	Commune	Prélèvement autorisé
Grannec_Bas	Cast	
Grannec_Haut	Cast	
Grannec_Sud	Cast	
Kergaoc	Dinéault	
Kernevez	Dinéault	
Moulin Neuf	Gouezec	
Toul Ar Charron	Gouezec	10 m ³ /h
Runigou Vihan	Lothey	18 m ³ /h
Kroas Rhu	Plomodiern	
Dour Bihan Bas	Plomodiern	18 m ³ /h
Dour Haut	Plomodiern	
Yeun	Saint-Nic	
Chapelle Neuve	Saint-Nic	
Brigneun	Tregarvan	
Toul Ar Gloet	Tregarvan	

Production	Volume journalier	Capacité de stockage (m ³)	Traitement
Penbis	384 m ³ /j		Filtration sur calcaire et désinfection
Kergaoc	80 m ³ /j		Filtration sur calcaire et désinfection
Kernevez	250 m ³ /j		Filtration sur calcaire et désinfection
Moulin Neuf	500 m ³ /j		Filtration sur calcaire et désinfection
Toul Ar Charron	300 m ³ /j	440	Filtration sur calcaire et désinfection
Runigou Bihan	400 m ³ /j		Filtration sur calcaire et désinfection
Usine Bourg (Plomodiern)	700 m ³ /j	200	Filtration sur calcaire et désinfection
Usine Lescorveau	400 m ³ /j	120	Filtration sur calcaire et désinfection
Brigneun	10 m ³ /j	50	Filtration sur calcaire et désinfection
Toul Ar Gloet	60 m ³ /j	50	Filtration sur calcaire et désinfection

Réservoirs	Capacité m ³
Penbis	300
Bourg (Dinéault)	70
Kerflouz	300
Kerlann	100
Roch An Dol	150
Bourg (Le Cloître Pleyben)	150
Lothey	250
Kergoat-Côme	150
Pentrez	400
Ecole (Tregarvan)	100

Reprises, surpressions	Débit des pompes m ³ /h	Capacité m ³
Poul Ar Saf	nr	nr
Gouspagne	3	nr
Kerricard	7	nr
Menez Hom	nr	nr

1.2 COMMUNE DE CHATEAULIN

Ressources	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de Prat Ar Rouz	Châteaulin	Source	20 m ³ /h 450 m ³ /j
Captage de Ménez-Kélec'h	Cast	Source	25 m ³ /h 500 m ³ /j

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Le Loc'h	-	720 m ³ /j	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m ³
Pennarun	80
Réservoir Le Loch	300

Reprises, surpressions	Débit des pompes m ³ /h	Capacité m ³
Kerjean	12 m ³ /h	-

I.1 COMMUNE DE PORT-LAUNAY

Pas d'ouvrage sur le territoire.

I.1 COMMUNE DE PLEYBEN

Ressource	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de La Madeleine	Pleyben	Forage	nr

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Station de Garzolic	26 m ³ /h	- m ³ /j	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m ³
Bâche au sol de Tachennig	400
Réservoir de Kerfuns (Bourg)	300
Réservoir de Kerlann	50
Bâche de reprise et surpression de Tachennic	400
Bâche eau traitée station de Garzolic	-

Reprises, surpressions	Débit des pompes m ³ /h	Capacité m ³
Tachennig	- m ³ /h	-

I.2 COMMUNE DE LENNON

Réservoirs	Capacité m ³
Réservoir de Lennon	150

I.3 COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Ressource	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de Coatiliger	Châteaulin	Forage	5 m ³ /h

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Station de Coatiliger	5 m ³ /h	-	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m ³
Réservoir de Saint-Ségal	200
Bâche eau brute	-

Reprises, surpressions	Débit des pompes m ³ /h	Capacité m ³
Surpression du bourg	90 m ³ /h	-

II PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN (CCPCP)

II.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur les communes de Cast, Dinéault, Gouézec, Le Cloitre Pleyben, Lothey, Ploéven, Plomodiern, Plonevez, Porzay, Saint Coultz, Saint Nic, Tregarvan, en délégation de service public (concession).

Le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en 2022 (Compensation des charges d'achat d'eau supplémentaires par la baisse des engagements au titre du renouvellement des branchement à renouveler).

II.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Date	Evènements
JANVIER	Transmission du modèle hydraulique
FEVRIER	23/02 : Renouvellement d'une vanne rue des écoles à Lothey
MARS	17/03 : Renouvellement de vannes St Nic bellevue et rue de la presqu'île tout le mois : campagne de renouvellement branchement à Lothey
AVRIL	26/04 : renouvellement vanne Plomodiern Breignou
JUIN	01/06 : fuite trouvée sur canalisation lieu dit le Guern à Gouezec : <u>inaccessible sous enrobé privé</u> 13/06/ : renouvellement vanne Ploeven Gouarinou
JUILLET	20/07 : mise en place d'une canalisation <u>temporaire</u> vu impossibilité de réparer au Guern- Gouezec
AOUT	25/08 : Vidange réservoir Plomodiern suite au problème de surdosage de chlore dans l'arrivée du captage
SEPTEMBRE	Renouvellement de'un branchement Trefeuntec Plonevez Porzay 11/09 : renouvellement vanne Plomodiern Lestrevet
OCTOBRE	03/10 : renouvellement stabilisateur Kerbistar Dineault 06/10 : renouvellement vanne St Nic Moulin de Bernal 10/10 : Renouvellement vanne Plomodiern MAEZ GOUZ
NOVEMBRE	02/11 : tempête CIARAN recours au SMA en raison des désordres électriques 07/11 : renouvellement vanne run vras Penn A run Plomodiern
DECEMBRE	20/12 :arrêt Kerricard pour pose ballon anti bélièr

II.3 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

➤ Installations

- Créer une alimentation électrique pour le réservoir de Lothey,
- Surpresseur de Cast/Poul Ar Zaf: créer une alimentation électrique indépendante pour le surpresseur, actuellement raccordé sur l'alimentation électrique du poste de relevage EU,
- Créer une alimentation électrique pour le réservoir de Trégarvan,
- Mettre en place une rechloration à Saint-Coulitz.

➤ Réseau

- Lors des arrêts techniques le refoulement de Kerricard se remplit d'air dans l'antenne en direction de Châteaulin. Une ventouse est à rajouter sur le point haut,
- Saint Nic : renouveler toute l'amiante ciment du secteur rue de la Presqu'île, rue des Mouettes, très cassant et très contraignant d'un point de vue sécurité,
- Créer une alimentation de secours de Trégarvan via Dineault afin de pallier à de potentiels manques d'eau à venir en période de sécheresse estivale,
- rajouter un stabilisateur de pression sur le by-pass de la suppression de Kerricard afin de permettre le secours du château d'eau de Dineault par le SMA en pression maîtrisée (potentiels manques d'eau à venir en période de sécheresse estivale).

➤ Améliorations pour la sécurité:

- Remplacer les échelles extérieures des réservoirs de Toul ar Charront à Gouézec,
- Sécuriser la toiture (garde corps) de Toul Ar gloet à Trégarvan,
- Modifier l'accès au réservoir de Brigneun à Trégarvan.,
- Sécuriser la toiture du réservoir des antennes à Trégarvan (garde-corps).

II.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

II.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 607,8 km en 2023. Le linéaire hors branchements est de 552.63 km. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau (km)	529.06	550.81	551.94	552.63

II.4.1 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

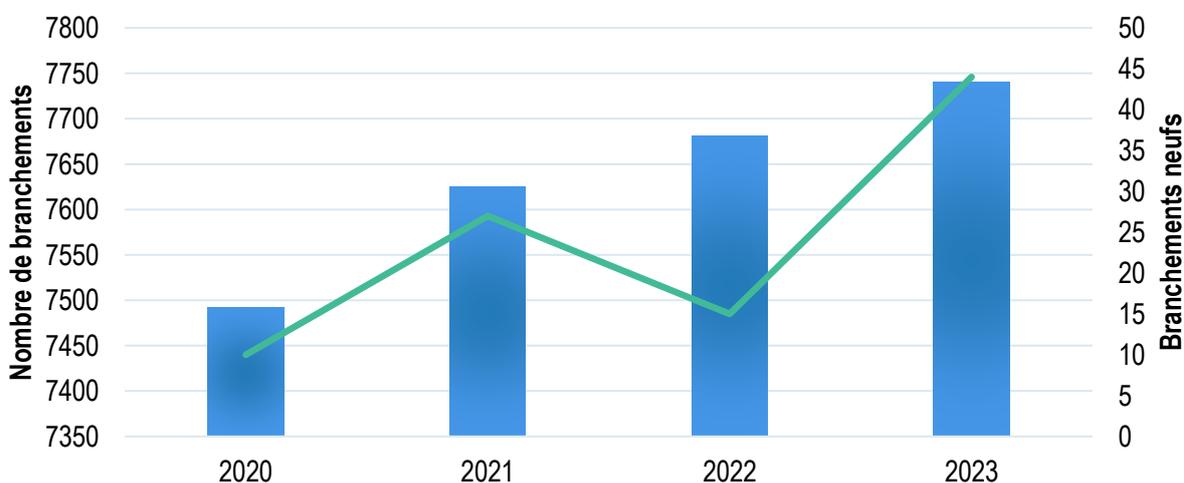
	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	7 151	7 256	7 246	7 302	+ 0.77 %

domestiques ou assimilés	7 150	7 255	7 245	7 301	+ 0,77%
autres que domestiques	0	0	0	0	
autres services d'eau potable	1	1	1	1	

II.4.2 Les branchements

En 2023, le délégataire déclare 44 branchements neufs cependant le parc évolue de 59 branchements.

	2020	2021	2022	2023	Évolution
Nombre de branchements	7 492	7 625	7 681	7 740	0,77%
Nombre de branchement en plomb	0	0	0	0	
Branchements neufs- RAD	10	27	15	44	



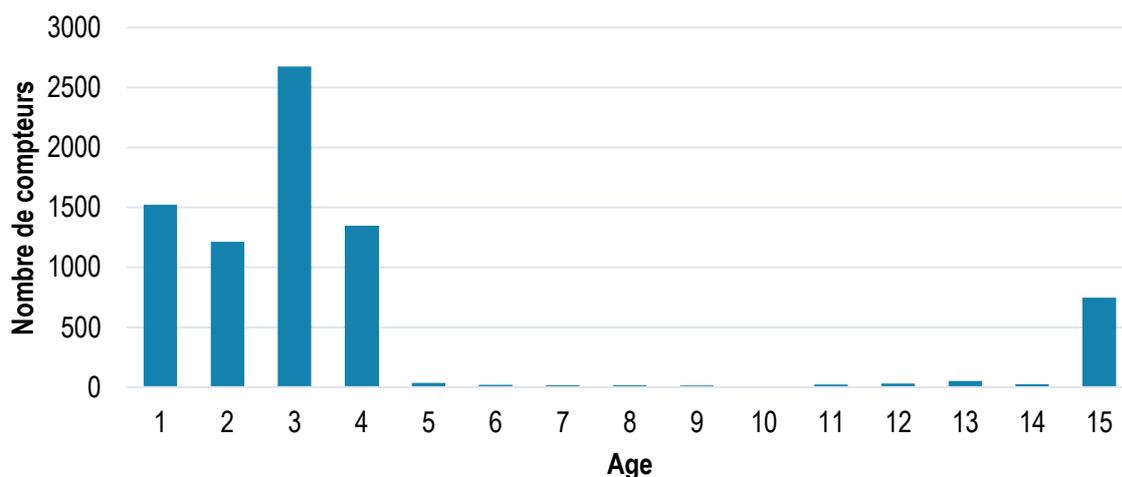
II.4.3 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 1 680 compteurs en 2023 cde qui représente 21,7 % du parc compteurs.

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	7 492	7 625	7 681	7 740	+0,80%
Nombre de compteurs remplacés	543	2 852	1 472	1 680	14,10 %
Taux de compteurs remplacés	7,3	37,4	19,2	21,7	13,30 %

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :

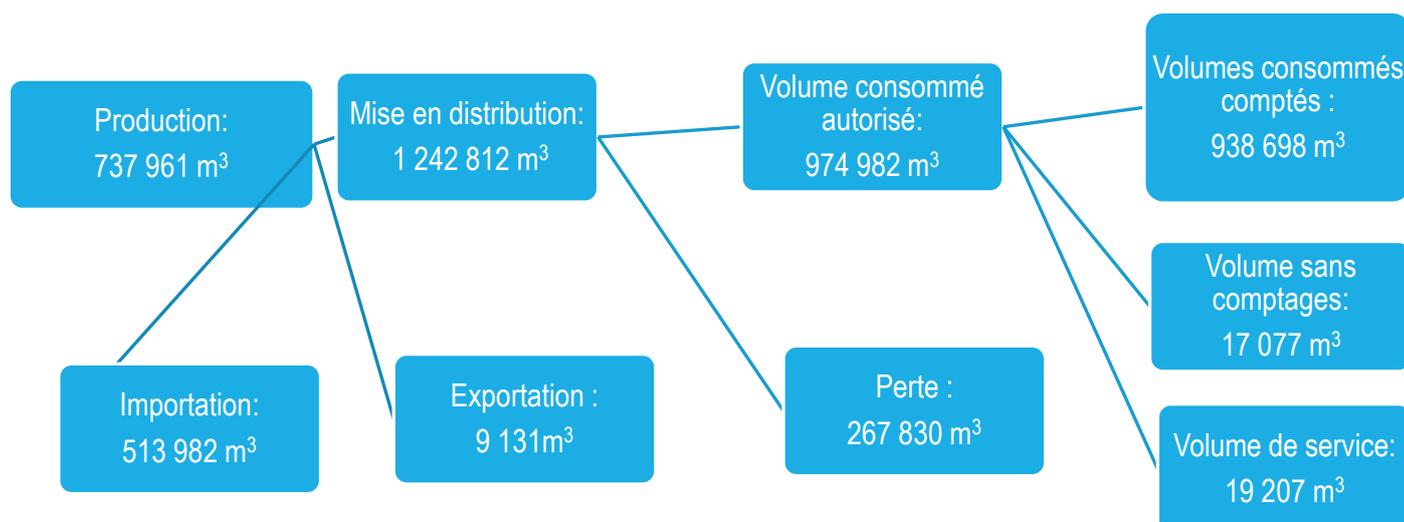
Pyramide des âges des compteurs



D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilisait 748 compteurs de plus de 15 ans soit 10% du parc.

L'article 6.7.2 du contrat prévoit que les compteurs soient systématiquement remplacés lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 ans. **Cette disposition n'est pas respectée.**

II.4.4 Les volumes



II.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

II.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 7 302 en 2023, soit une diminution de 123 abonnés par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 848	11 791	11 753	11 630
VP056	Nombre d'abonnements	7 151	7 256	7 246	7 302
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	529 km	551 km	552 km	553 km

II.5.2 Éléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	1,81	1,92	1,99	2,23
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	15	1	6
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	73 €	986 €	95 €	668 €

II.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,5%	78,2%	69,3%	78,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour)	2,09	1,72	2,32	1,51
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	1,87	1,49	2,09	1,33

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau, il s'est amélioré par rapport à l'année passée.

Avec un rendement de 78,6 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 65,94 % sur le secteur.

II.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	4,49	4.88

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

II.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	2,09	1,33

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

II.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	2,32	1.51

II.5.7 Protection de la ressource

Les données connues sont les suivantes :

Secteur	Indice 2021	Ressources	Dates de DUP
CCPCP	nr	-	-
Châteaulin	80%	Captage de Prat Ar Rouz Captage de Ménez-Kélec'h	22/10/2007
Pleyben	nr	Captage La Madeleine	nr
Saint-Ségal	0%	Captage de Coatiliger	23/09/2003

Les indices d'avancement de protection de la ressource ne sont pas renseignés pour dans les RAD pour chaque captage du périmètre de la CCPCP.

Concernant le captage de Coatiliger, les informations diffèrent selon la source. D'après les informations disponibles, une DUP en date du 23 septembre 2003 semble exister. Pour autant, l'indice de protection de la ressource est de 0%. Si une DUP existe bien pour ce captage, cet indice devrait être de 60%.

II.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	Conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100%	100 %	100 %

P102.1	Conformité des prélèvements physico chimiques	99,3%	99,2%	98,4 %	100 %
---------------	---	-------	-------	--------	-------

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

II.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

L'indicateur P103.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

La valeur de l'indicateur sur le territoire est la suivante :

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30 / 120	90 / 120	95 / 120	105 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le matériau et le diamètre des conduites pour au moins 50 % du réseau	10	10
ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	4
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	+1 à +5	1

Paramètre	Barème	Note
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

Notes sur le calcul de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Dans la partie B : Inventaire des réseaux, la note concernant la date ou la période de pose des tronçons est calculée de la manière suivante : le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- ✓ Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Une valeur de 105/120 exprime une bonne connaissance du réseau.

II.5.10 Renouvellement du réseau

L'indicateur P107.2– Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.	N.C

II.5.11 Indicateurs complémentaires

La communauté de communes, n'est pas dans l'obligation de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Certains indicateurs de performance doivent être calculés pour les collectivités disposant d'une telle commission. Ils ont été calculés ici à titre indicatif.

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	2,24	5,51	4,14	6,57
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	/	1,59 %	2,01%	1,99
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0,42	0,69	0,69	1,10

II.5.1 Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	685	2 930	1 101	1574	+43,96%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	511	568	535	430	-19,60%
Taux de clients mensualisés	15,8 %	23,5 %	28,2 %	30,5%	+8,20%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	12,8 %	19,0 %	24,9 %	25,8%	+3,60%
Taux de mutation	7,2 %	8,0 %	7,5 %	6,0%	-20,00%

II.6 LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

II.6.1 La facture 120 m³

Sur les communes de CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LES CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Déléataire	Part fixe (€ HT)	27,36		29,38		30,48	132,68	
	Part variable (€ HT/m ³)	0,764	119,08	0,8207	127,86	0,8517		+3,77%
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	11,60		11,60		33,00	81,24	
	Part variable (€ HT/m ³)	0,402	59,84	0,402	59,84	0,4020		+35,76%
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	0,0261	3,13	0,0261	3,13	0,03	3,66	+16,93%
	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36,00	0,3	36,00	0,30	36,00	
Total HT		218,05		239,31		253,58		
TVA (5,5 %)		11,99		12,48		13,95		+12,03%
Total TTC		230,04		239,31		267,53		
Prix TTC au m³		1,92		1,99		2,23		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

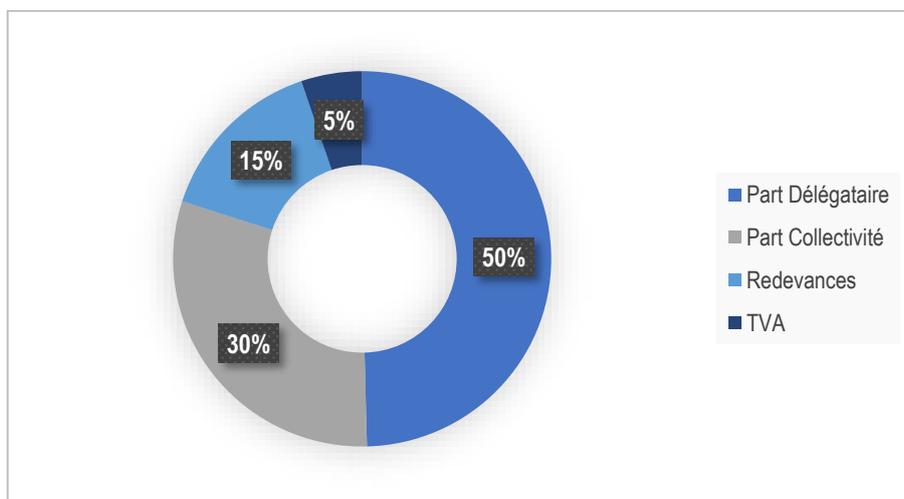
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

II.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

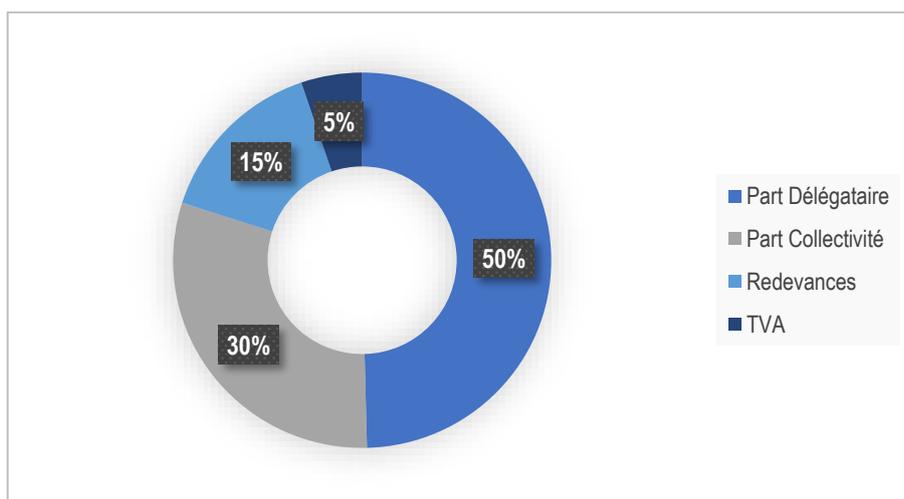
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 12,03 % entre 2022 et 2023. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente 50% de la facture totale, et la part collectivité 30 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 29,67 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

III PERIMETRE DE CHATEAULIN

III.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur la commune de Chateaulin en délégation de service public (concession).

Le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

III.2 LES FAITS MARQUANTS

L'exploitant a réparé 31 fuites en 2023, 7 fuites sur canalisation, 24 fuites sur branchement.

Des réclamations liées à la turbidité de l'eau sont enregistrées dans la zone de Run Ar Puns. Elles sont liées à la présence du réseau fonte non revêtue dans la zone et aux variations des débits de consommation. Ces perturbations sont également liées à un usage illicite des poteaux d'incendie.

III.3 LES AMELIORATIONS A APPORTER

➤ Installations

Le Loc'h: Mise en place d'un comptage séparé par champ de captage. Non retenu pas la collectivité dans les travaux 2022-2023.

➤ Réseau

Suite à l'étude hydraulique présentée à la Collectivité en 2016, il reste un compteur télégéré à installer à Rostomic.

Deux réseaux de distribution sont présents dans la rue de Kerguestec. Une canalisation en PVC 90mm et une conduite en PVC 32mm. La conduite en PVC 32mm n'est pas conforme pour de l'alimentation en eau potable. Par ailleurs, cette conduite a fait l'objet de réparation de fuites en 2018 et les années précédentes. Nous préconisons de renouveler les branchements et les reporter sur la canalisation en PVC 90mm puis abandonner la conduite en PVC 32mm.

Les vannes d'isolement au niveau du carrefour de la caisse d'épargne (quai Cosmao, quai Alba et rue Amiral Bauguen) sont défectueuses et ne ferment pas correctement. En cas de rupture des réseaux dans ces rues, l'arrêt d'eau impacterait plusieurs consommateurs sur ce périmètre de la Ville. A intégrer si programme de voirie prévu.

Le délégataire préconise également le renouvellement des canalisations d'eau potable de la rue des templiers, de l'allée de Kerjean et de la rue Amiral Bauguen qui présentent des déficiences structurelles liées à la vétusté, la classe de pression (10 bars) et la corrosion des colliers de branchement.

Dans le cadre de la maîtrise de la ressource, de la préservation des réseaux d'eau potable et de la qualité sanitaire de l'eau, nous préconisons l'interdiction de prise d'eau illicite sur les poteaux d'incendie. Cette disposition peut être prise par un arrêté communal d'interdiction de prise d'eau. En parallèle, pour satisfaire aux besoins ponctuels en eau potable

des entreprises exerçant sur le territoire communal, nous préconisons la mise en œuvre de bornes de puisage dédiées à cet usage.

➤ **Remarques sur la sécurité**

Unité de traitement du Loc'h :

L'accès aux silos de neutralité nécessite l'emploi d'une échelle mobile. Les opérations de chargement présentent un risque de chute pour le personnel. L'accès à cet ouvrage de plus de 3 mètres nécessite une mise aux normes par l'installation d'une échelle fixe à crinoline et des gardes-corps.

Les capots des réservoirs ne sont pas équipés de barres antichute.

III.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

III.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 78,112 km en 2023. Il est relativement stable depuis 2020. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de desserte hors branchement (km)	77,901	78,536	77,693	78,112

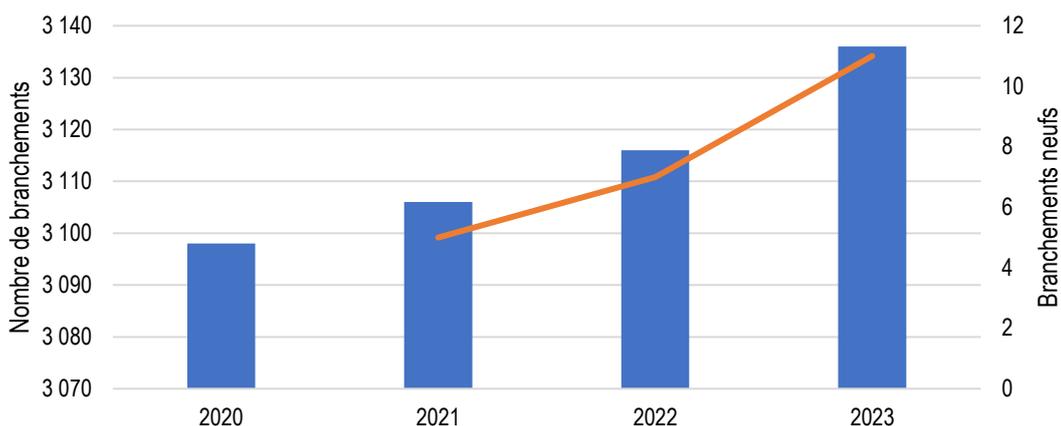
III.4.2 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	2 847	2 836	2 872	2 876	-1,62%
domestiques ou assimilés	2 845	2 833	2 869	2 873	
autres que domestiques	2	3	3	3	

III.4.3 Les branchements

	2020	2021	2022	2023	Évolution
Nombre de branchements	3 098	3 106	3 116	3 136	0,64%
Nombre de branchement en plomb	0	0	0	0	
Branchements neufs- RAD		5	7	11	

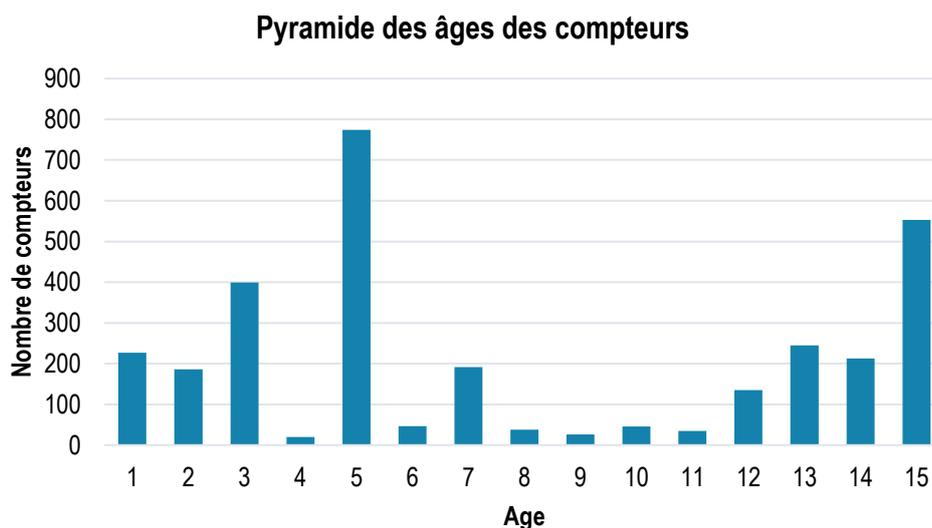


III.4.4 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 210 compteurs en 2023 ce qui représente 6,7% du parc compteurs.

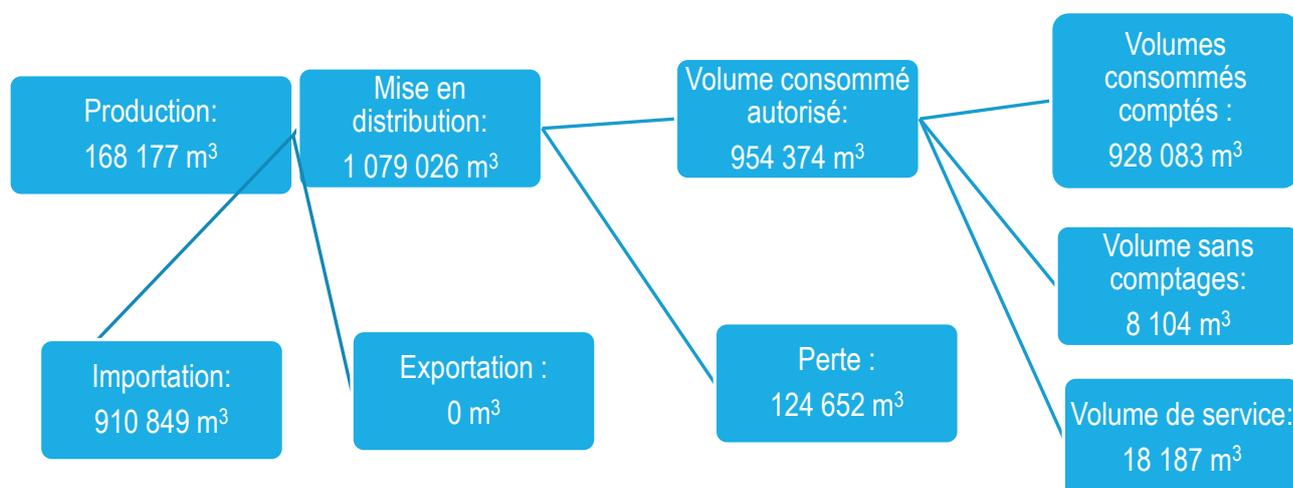
	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	3098	3016	3116	3136	0,64%
Nombre de compteurs remplacés	22	288	245	210	-14,29%
Taux de compteurs remplacés	0,7	9,3	7,9	6,7	

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :



D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilisait 553 compteurs de plus de 15 ans soit 18% du parc. L'article 26.1.4.1 du contrat prévoit que les compteurs soient systématiquement remplacés lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 ans. **Cette disposition n'est pas respectée.**

III.4.5 Les volumes



III.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

III.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 2 876 en 2023, soit une augmentation de 4 abonnés par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 670	5 629	5 586	5 578
VP056	Nombre d'abonnements	2 847	2 836	2 872	2 876
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	77,901	78,536	77,693	78,112

III.5.2 Éléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	1,69	1,73	1,76	1,93
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	2	0	4	3
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	299	0	499	304

III.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,40%	93,40%	89,80%	88,45%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/km/jour)	3,31	3,21	4,55	5,29
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	2,71	2,63	3,97	4,37

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 88,45 % les performances du réseau sont très bonnes.

Avec un rendement de 88,45 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 71,69 % sur le secteur.

III.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m³/km/jour)	34,87	33,47

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type semi-rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 35m³/km/j.

III.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	3,97	4,37

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

III.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	4,55	5,29

III.5.7 Protection de la ressource

		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	63 %	63 %	63%

III.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	100 %	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	69,2 %	100 %	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

III.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95/120	96/120	96/120	96/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 96 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.	N.C

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

III.5.10 Indicateurs complémentaires

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	2,81	2,82	3,13	4,17
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,25%	0,47%	0,48%	0,55
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0,35	0	1,39

III.6 PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

III.6.1 La facture 120 m3

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable	01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol
	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Déléataire	Part fixe (€ HT)	18,6	19,7	20,84	101,96	5,92%	
	Part variable (€ HT/m ³)	0,624	0,638	0,676	81,24	20,28%	
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	19,3	19,3	33	0,888		
	Part variable (€ HT/m ³)	0,402	0,402	0,402	36	0	
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	-	-	0	0,0074	0,888	
	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36	0,3	36	0	
Total HT		197,02	200,69	220,088		9,66%	
TVA (5,5 %)		10,84	11,04	12,10			

Total TTC	207,86	211,73	232,19
Prix TTC au m³	1,73	1,76	1,93

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

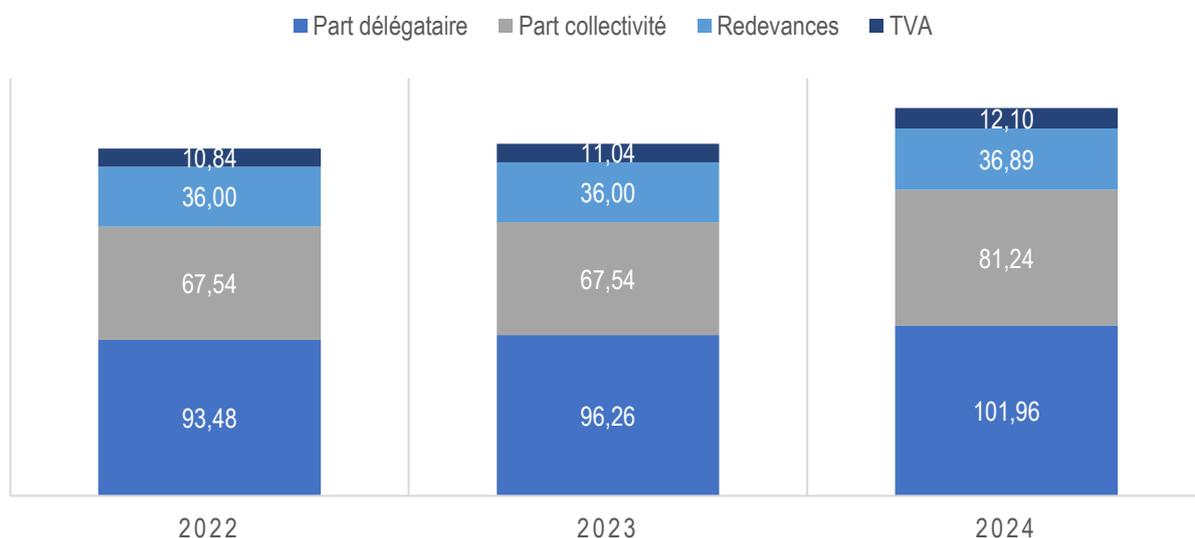
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

III.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

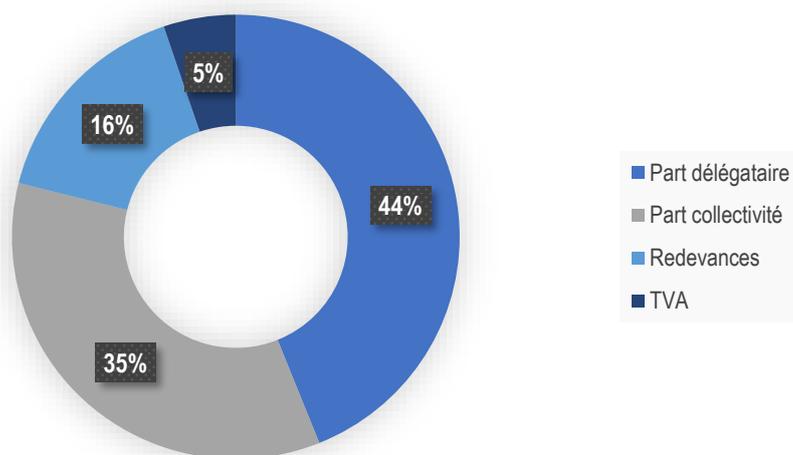
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 9,66 % entre 2022 et 2023. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente 44% de la facture totale, et la part collectivité 35%.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 29,39 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

IV PERIMETRE PORT LAUNAY

IV.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur la commune de Port Launay en délégation de service public (concession). Le délégataire est VEOLIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 10 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

IV.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Date	Evènements
NC	Fuite branchement : 22 route de Brest
	Fuite canalisation à Kerguestec
	Fuite canalisation : route de Brest

IV.3 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Le délégataire ne propose pas d'axes d'améliorations sur ce secteur.

IV.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

IV.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 11,6 km en 2023. Il est relativement stable depuis 2020. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau (km)	11,5	11,5	11,6	11,6

IV.4.2 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	295	307	309	304	-1,62%
domestiques ou assimilés	295	307	309	304	
autres que domestiques	-	-	-	-	

IV.4.3 Les branchements

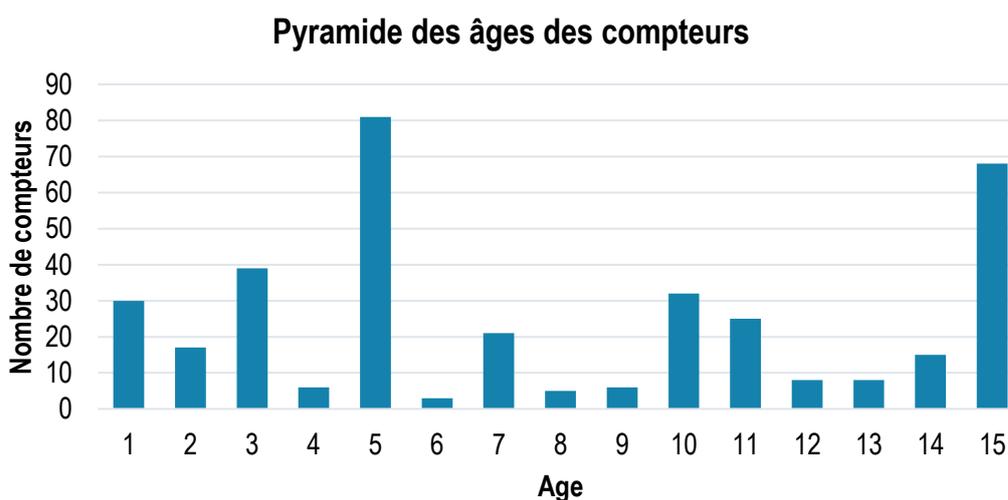
	2021	2022	2023	Évolution
Nombre de branchements	349	364	364	0%
Nombre de branchement en plomb				
Branchements neufs- RAD	0	0	0	

IV.4.4 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 31 compteurs en 2023 de qui représente 8,5% du parc compteurs.

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	347	349	364	364	0
Nombre de compteurs remplacés	4	27	21	31	47,62%
Taux de compteurs remplacés	1,2	7,7	5,8	8,5	

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :



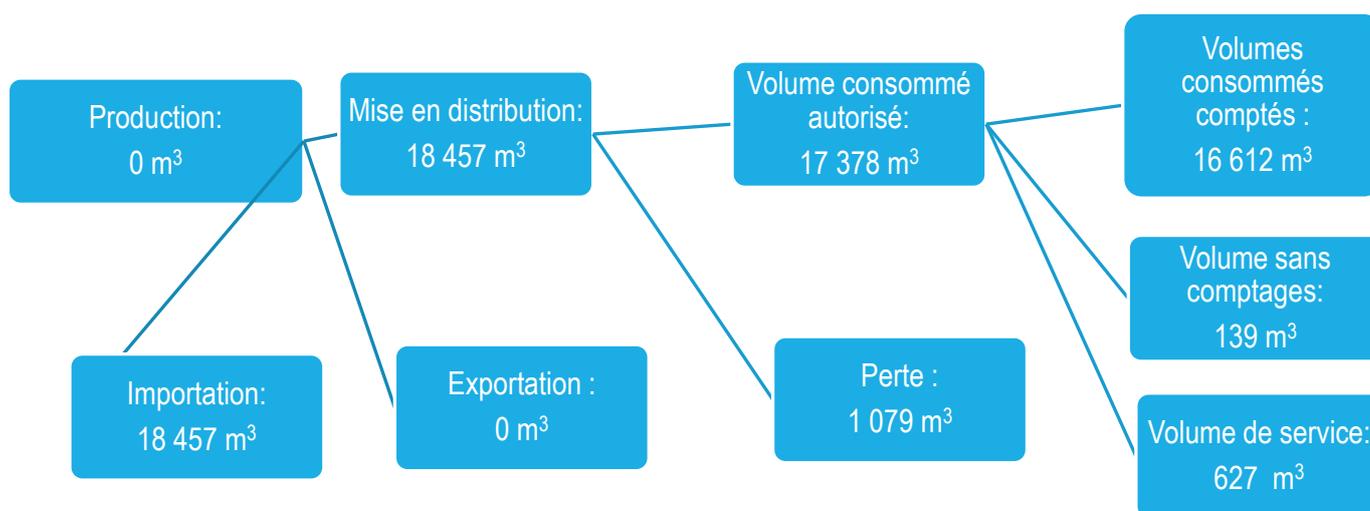
D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilisait 68 compteurs de plus de 15 ans soit 19% du parc.

L'article 32.6 du contrat prévoit que : « dans un délai de deux ans après l'entrée en vigueur du contrat et sur la durée résiduelle du contrat, y compris pendant la période éventuelle de reconduction, le parc compteurs de livraison de l'eau aux usagers devra présenter a minima les caractéristiques suivantes :

Diamètre (mm)	Age maximal (ans)
D < 30 mm	15 ans
30 mm < D < 60 mm	10 ans
D > 60 mm	7 ans

L'engagement contractuel n'est pas respecté.

IV.4.5 Les volumes



IV.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

IV.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 304 en 2023, soit une diminution de 123 abonnés par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	398	402	405	405
VP056	Nombre d'abonnements	295	307	309	304
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	9	9	9	11,6

IV.5.2 Éléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	2,51	2,48	2,44	2,52

P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	0	0	1	0
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	0 €	0 €	170 €	0 €

IV.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,40%	91,80%	87,40%	94,15%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/km/jour)	1,74	0,6	0,91	0,56
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	0,78	0,41	0,73	0,33

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 94,15 % les performances du réseau sont très bonnes.

Avec un rendement de 94,15 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 65,82 % sur le secteur.

IV.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	5,04	5,26

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

IV.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0.73	0,33

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

IV.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	0,92	0,56

IV.5.7 Protection de la ressource

		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %	60 %	60%

IV.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	100 %	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	69,2 %	100 %	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

IV.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90/120	92/120	92/120	92/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 92 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.	N.C

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

IV.5.10 Indicateurs complémentaires

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	0	3,26	3,24	6,58
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,92%	0,61%	0,64	0,94
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0	3,24	0

IV.5.11 Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	8	40	26	43
Nombre annuel de demandes d'abonnement	26	35	33	22
Taux de clients mensualisés	44,0%	45,2%	47,6%	51,40%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	30,5%	30%	30,4%	19,90%
Taux de mutation	9,2%	11,9%	11,2%	7,50%

IV.6 LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

IV.6.1 La facture 120 m³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Déléataire	Part fixe (€ HT)	21,92		22,72		24,02		
	Part variable (€ HT/m ³)	1,2	165,92	1,244	172,00	1,3150	181,82	5,71%
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	31,76		21		21,00		
	Part variable (€ HT/m ³)	0,402	80	0,402	69,24	0,4020	69,24	0,00%
Redevances	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36	0,3	36	0,30	36,00	0
Total HT		281,92		277,24		287,06		
TVA (5,5 %)		15,51		15,25		15,79		
Total TTC		297,4256		292,4882		302,8483		3,54%
Prix TTC au m³		2,48		2,44		2,52		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

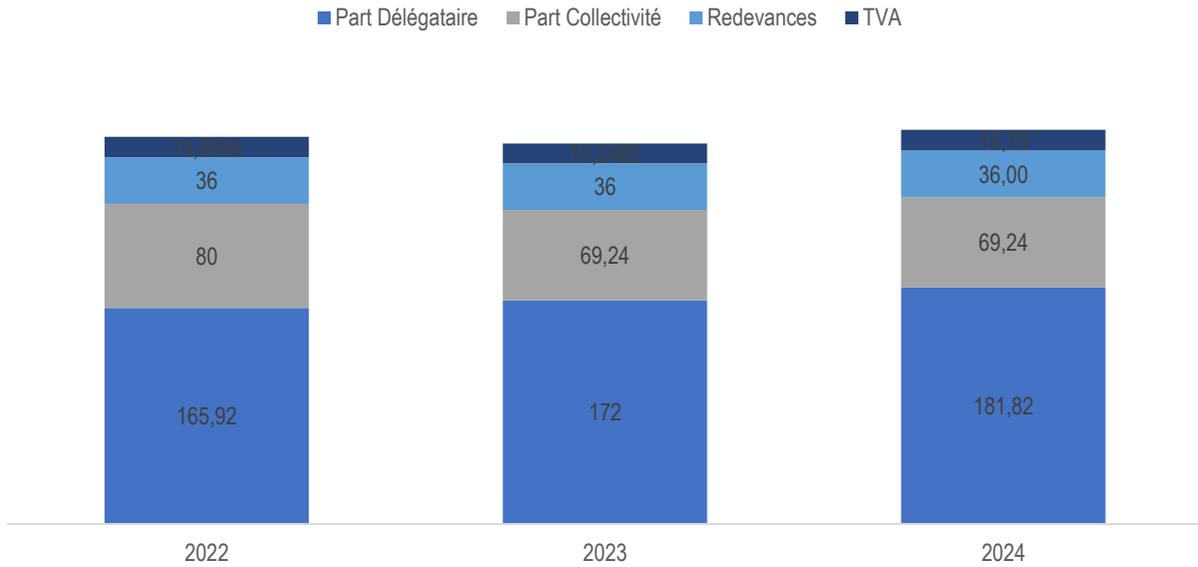
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

IV.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

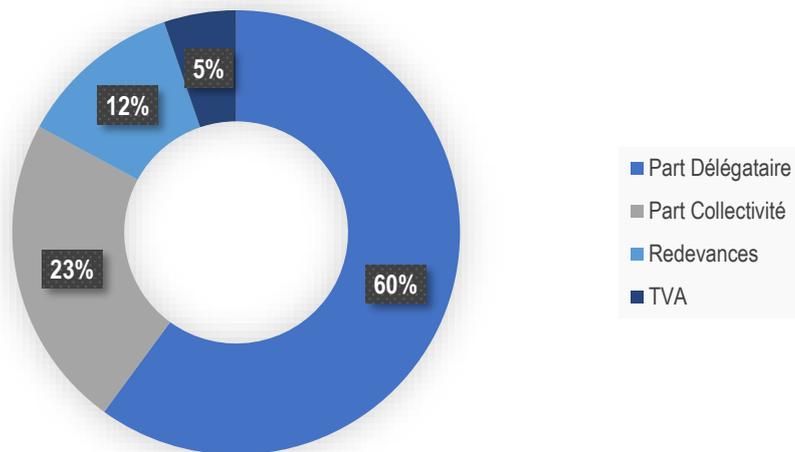
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de 5,71 % entre 2022 et 2023. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente 60% de la facture totale, et la part collectivité 23 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 17,93 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

V PERIMETRE PLEYBEN

V.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur la commune de Pleyben en délégation de service public (concession).

Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 8 ans. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant en 2020 (2020 : Intégration du réservoir et de la suppression de Tachennig - Modification des tarifs).

V.2 LES FAITS MARQUANTS

Sur le réseau

Le délégataire a réparé 15 fuites sur canalisations et 4 fuites sur branchements. Malgré un bon rendement en 2023 de 85,8%, lié au suivi permanent des débits des compteurs de sectorisation, il est urgent de programmer le renouvellement des réseaux fragiles et plus particulièrement des canalisations en amiante ciment. De nombreuses fuites ont encore eu lieu en 2023.

Convention :

Suite aux mesures de chlorure de vinyle constatés par les services de l'ARS en 2018 sur le secteur de Pont Coblan, mise en place d'une convention de vente d'eau entre la commune de Pleyben et la commune de Gouézec afin d'alimenter ces habitants par Pleyben et non Gouézec.

Depuis début 2022, à la demande de VEOLIA, la vanne a été fermée et les abonnés sont repassés sur PLEYBEN.

Plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001, a été reconduit pendant toute l'année 2023 avec les mêmes mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.

Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :

La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et 0,1 mg/l en tout point du réseau. Les chlorations de la station de Garzolic et du réservoir du bourg assurent cette garantie.

La sécurisation des accès aux installations (système anti-intrusion au réservoir du bourg, de Kerlann, et à la station de Garzolic).

Tempête CIARAN

Concernant l'alimentation en eau potable : environ 13 000 abonnés sur 11 communes ont été privés d'eau potable, de quelques heures à 2 journées sur certains secteurs, pour lesquels des distributions d'eau en bouteille ont été effectuées.

La commune entière a été coupée en électricité dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, et ce pendant près de 3 jours.

N'étant plus alimentée en électricité, la station de production d'eau potable de Garzolic était à l'arrêt, et la suppression de Tachennig n'était plus alimentée par le SMA. Cela a causé un manque d'eau à partir du 3 novembre matin, jusqu'à

l'installation d'un groupe électrogène sur la station la nuit du 3 au 4 novembre. Entre temps, des bouteilles d'eau ont été distribuées par Saur et la mairie, le vendredi 3 au soir et le samedi 4 au matin.

La station a pu être redémarrée vers 2h et l'alimentation par le SMA a été remise en service dans la matinée. Une fois les réservoirs remplis et les réseaux remis en eau, l'alimentation en eau de la commune a pu être rétablie

V.3 LES AMELIORATIONS A APPORTER

- Renouvellement de canalisations rue de Quimper, rue de Châteaulin et rue de l'Avenir,
- Renouvellement de la conduite de refoulement de Garzolic alimentant le réservoir de Kerlann depuis la station de production,
- Station : prévoir le changement de la clôture et du portail.

V.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

V.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 171.99 km en 2023. Il est relativement stable depuis 2020. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de desserte hors branchement (km)	171,7 km	171,2 km	171,3 km	171,99

V.4.2 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 946	1 970	1 999	1 984	-0.75%

V.4.3 Les branchements

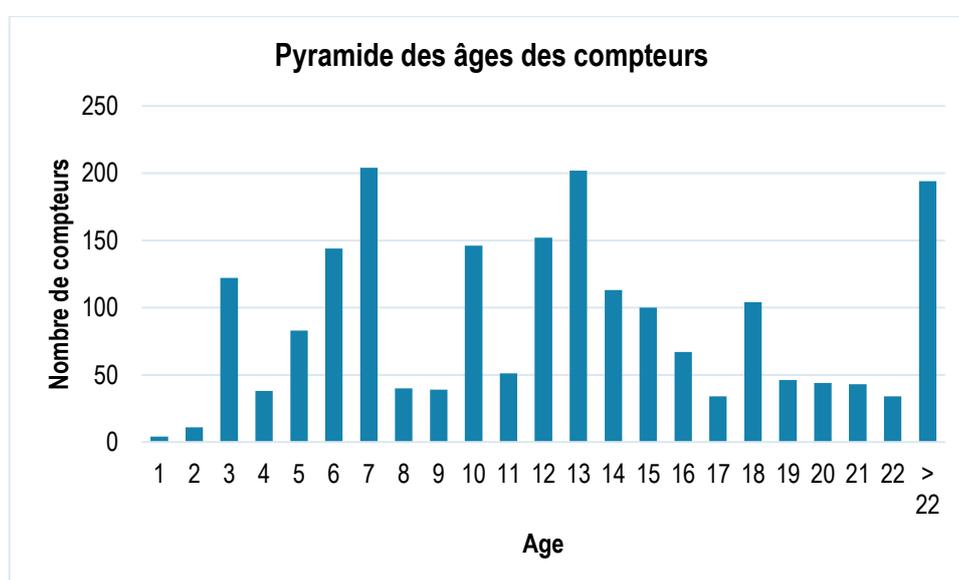
	2022	2023
Nombre de branchements	1 999	2 013
Nombre de branchement en plomb	nr	nr
Branchements neufs- RAD	nr	14

V.4.4 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 32 compteurs en 2023 ce qui représente 1.6 % du parc compteurs.

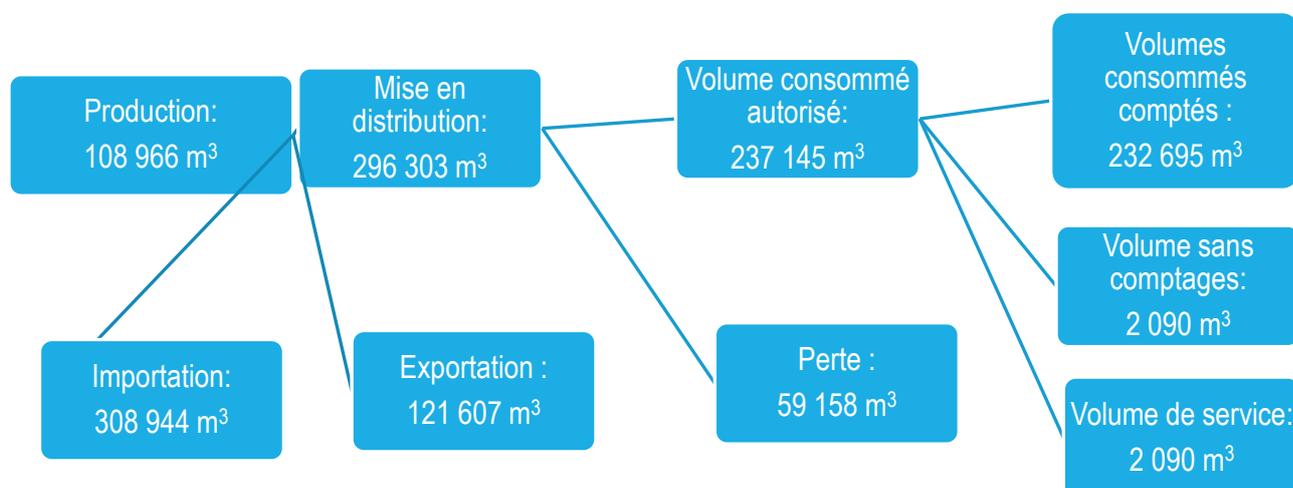
	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	1 920	1 943	2 001	2015	0,70%
Nombre de compteurs remplacés	58	20	89	32	-64,04%
Taux de compteurs remplacés	3,00%	1,00%	4,40%	1,59%	-63,91%

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :



D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilisait 194 compteurs de plus de 22 ans soit 10% du parc. L'article 32.5 du contrat prévoit que les compteurs soient systématiquement remplacés lorsqu'ils sont âgés de plus de 22 ans. **Cette disposition n'est pas respectée.**

V.4.5 Les volumes



V.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

V.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 1984 en 2023, soit une diminution de 15 abonnés par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	/	/	/	/
VP056	Nombre d'abonnements	1 946	1 970	1 999	1 984
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	171,7 km	171,2 km	171,3 km	171,99

V.5.2 Éléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	2,18	2,14	2,09	2,27
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	0	0	0

P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	140	0	0	0
-------------	--	-----	---	---	---

V.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,90%	84,40%	86,70%	85,84%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/km/jour)	0,44	1,11	1	1,01
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	0,38	1,05	0,93	0,94

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 85.84 % les performances du réseau sont très bonnes.

Avec un rendement de 85.84 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 66.14 % sur le secteur.

V.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	6,07	5,71

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

V.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. consommé autorisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,93	0,94

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

V.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	1	1,01

V.5.7 Protection de la ressource

		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	nr	nr

V.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	92,30%	73,30%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

V.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 / 120	100 / 120	100 / 120	100/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 100 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93%	0,87%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

V.5.10 Indicateurs complémentaires

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	5,82	6,79	6,5	6,55
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,30%	97,80%	97,13%	99%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,76%	1,93%	1,80%	0%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	1,06%	1,04%	0,50%	0,5

V.6 PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

V.6.1 La facture 120 m³

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégitaire	Part fixe (€ HT)	20,83	126,29	21,72	131,69	23,18	140,53	6.71%
	Part variable (€ HT/m ³)	0,8788		0,9164		0,9779		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	31,75	79,99	21	69,24	33	81,24	17.33%
	Part variable (€ HT/m ³)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	0,0062	0,74	0,0062	0,74	0,001	0,12	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36	0,3	36	0,3	36	-
Total HT		243,02		237,67		257,89		
TVA (5,5 %)		13,37		13,07		14,18		8.81%
Total TTC		256,39		250,74		272,07		

Prix TTC au m ³	2,14	2,09	2,27
----------------------------	------	------	------

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

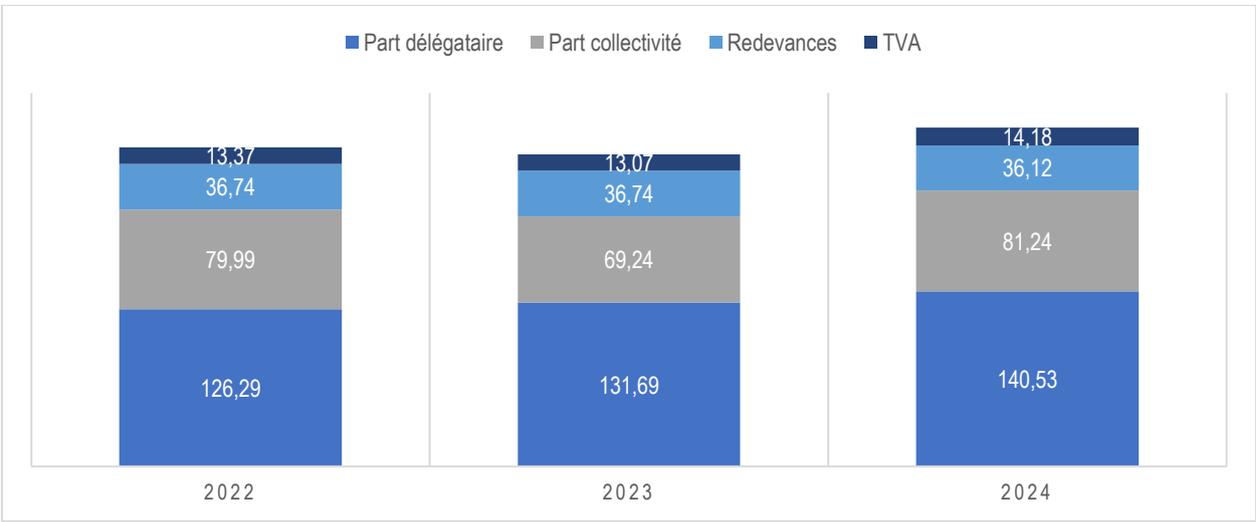
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

V.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

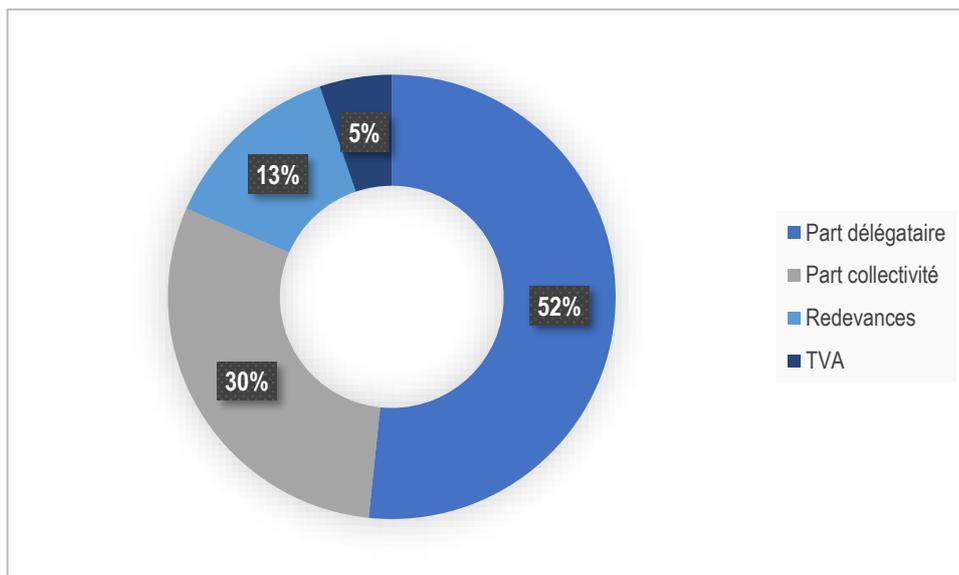
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de **8.81 %** entre 2023 et 2024. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente **52%** de la facture totale, et la part collectivité **30%**.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe 25.3% de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

VIPERIMETRE LENNON

VI.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur la commune de Lennon en délégation de service public (concession).

Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

VI.2 LES FAITS MARQUANTS

Plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001, a été reconduit pendant toute l'année 2023 avec les mêmes mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.

Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :

- La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et 0,1 mg/l en tout point du réseau,
- La sécurisation des accès aux installations.

VI.3 LES AMELIORATIONS A APPORTER

Réservoir :

- Prévoir une clôture, un portillon et un éclairage extérieur ; affichage « entrée interdite » sur la porte,
- Rez-de-chaussée : mettre l'affichage sécurité adéquat,
- Circulation verticale : barrière anti-intrusion sur l'échelle du RDC ; pose de barreaux antidérapants en fibre de verre sur les barreaux existants,
- Plateforme sous-cuve : portillon en sortie sur plateforme,
- Plateforme de cuve : anneau d'ancrage au-dessus de l'échelle de cuve, pose de barreaux antidérapants en fibre de verre sur les barreaux existants,
- Coupole : crosse de préhension en sortie de dôme.

VI.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

VI.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 48.782 km en 2023. Il a augmenté de 0.07% depuis 2020. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de desserte hors branchement (km)	48,75	48,75	48,75	48,782

VI.4.2 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	420	428	428	431	0.70%

VI.4.3 Les branchements

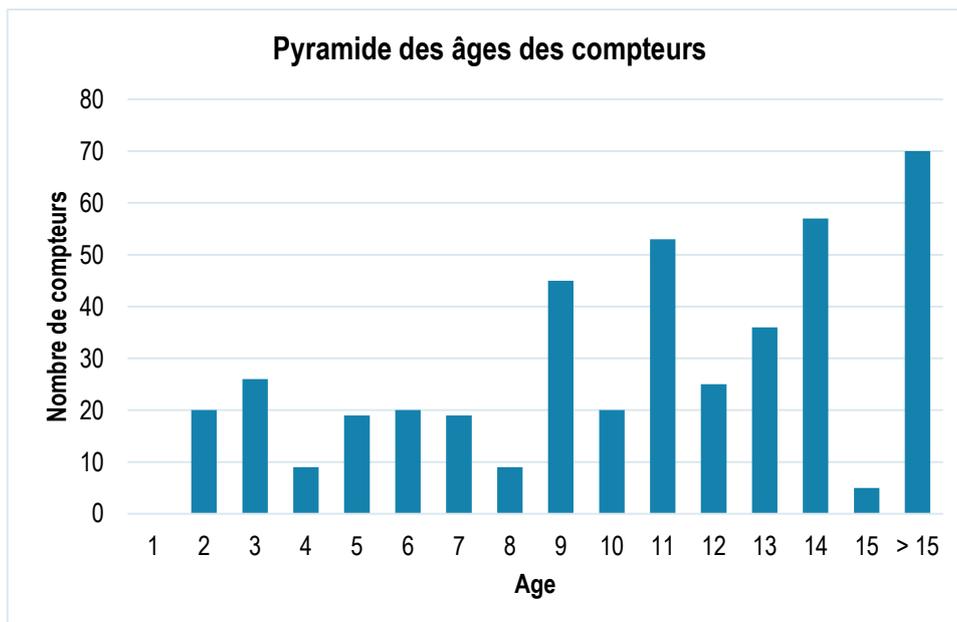
	2022	2023
Nombre de branchements	428	433
Nombre de branchement en plomb	nr	Nr
Branchements neufs- RAD	nr	5

VI.4.4 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 20 compteurs en 2023 ce qui représente 5.6 % du parc compteurs.

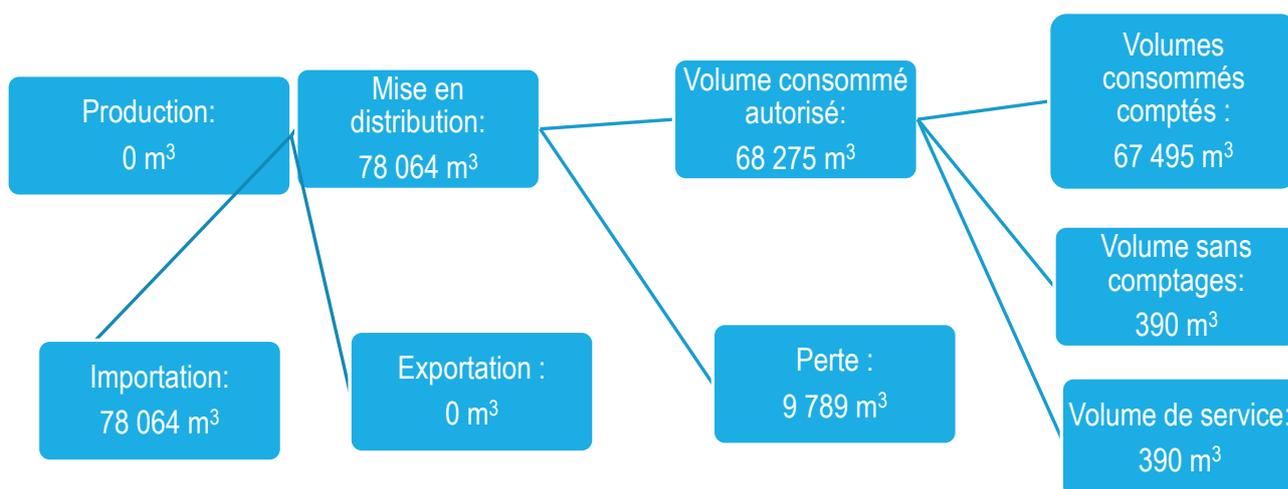
	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	420	429	428	433	1,17%
Nombre de compteurs remplacés	6	2	24	20	-16,67%
Taux de compteurs remplacés	1,40%	0,50%	5,60%	5,60%	0,00%

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :



D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilise 70 compteurs de plus de 15 ans soit 16% du parc. L'article 6.7.1.3 du contrat prévoit que les compteurs soient systématiquement remplacés lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 ans. **Cette disposition n'est pas respectée.**

VI.4.5 Les volumes



VI.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

VI.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 431 en 2023, soit trois abonnés de plus par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	808	807	804	804
VP056	Nombre d'abonnements	420	428	428	431
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	48,75	48,75	48,75	48,782

VI.5.2 Eléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	2,2	2,14	2,17	2,41
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	1	0	0
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	57	59	0	0

VI.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,60%	98,30%	92,60%	87,46%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour)	0,21	0,15	0,34	0,59
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	0,17	0,07	0,3	0,55

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 87.46 % les performances du réseau sont très bonnes.

Avec un rendement de 87.46 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 65.77 % sur le secteur.

VI.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	3,77	3,83

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

VI.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	0,3	0,55

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

VI.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. comptabilisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	0,34	0,59

VI.5.7 Protection de la ressource

		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	nr	nr

VI.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	100%	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

VI.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110 / 120	110 / 120	110 / 120	110/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 110 points démontre une très bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30%	0,00%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

VI.5.10 Indicateurs complémentaires

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	14,35	7,04	7,13	6,96
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,06%	100%	100%	97%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,90%	0,63%	1,02%	0,81%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	2,35	0	0

VI.6 PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

VI.6.1 La facture 120 m3

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Déléataire	Part fixe (€ HT)	21,78	143,7	22,79	150,35	23,8	157,00	4,42%
	Part variable (€ HT/m ³)	1,016		1,063		1,11		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	19,3	67,54	21	69,24	33	81,24	17,33%
	Part variable (€ HT/m ³)	0,422		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	-	-	-	-	-	-	
	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36	0,3	36	0,3	36	0,00%
Total HT		247,24		255,59		274,24		
TVA (5,5 %)		13,6		14,06		15,08		7.30%
Total TTC		260,84		269,65		289,32		
Prix TTC au m³		2,17		2,25		2,41		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

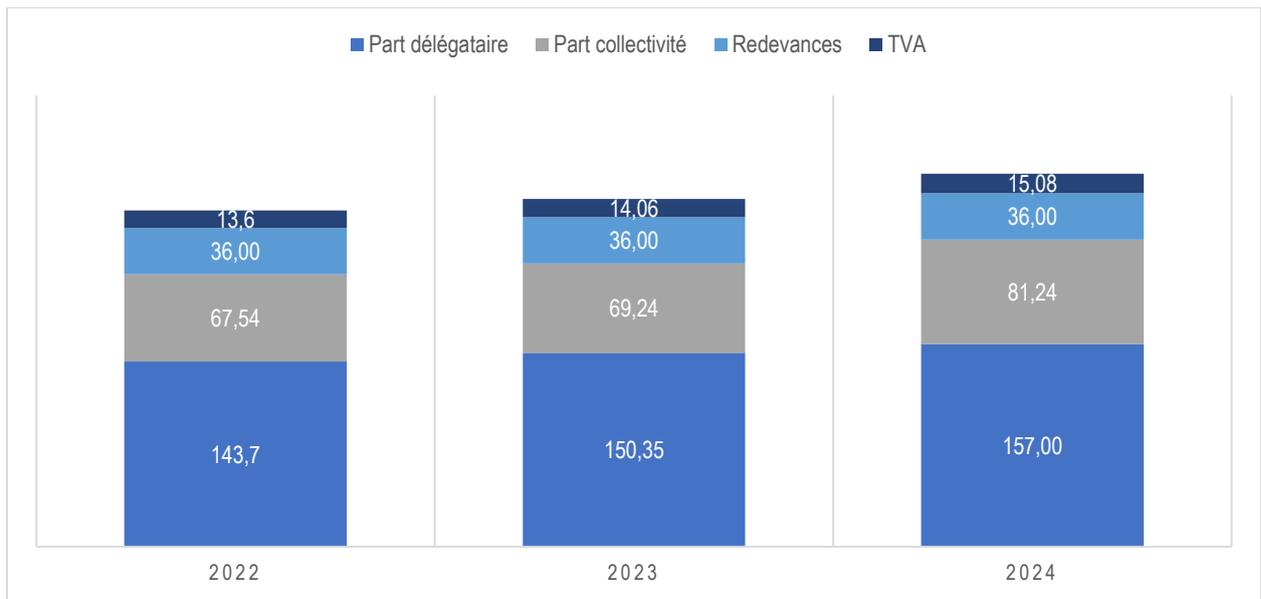
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

VI.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

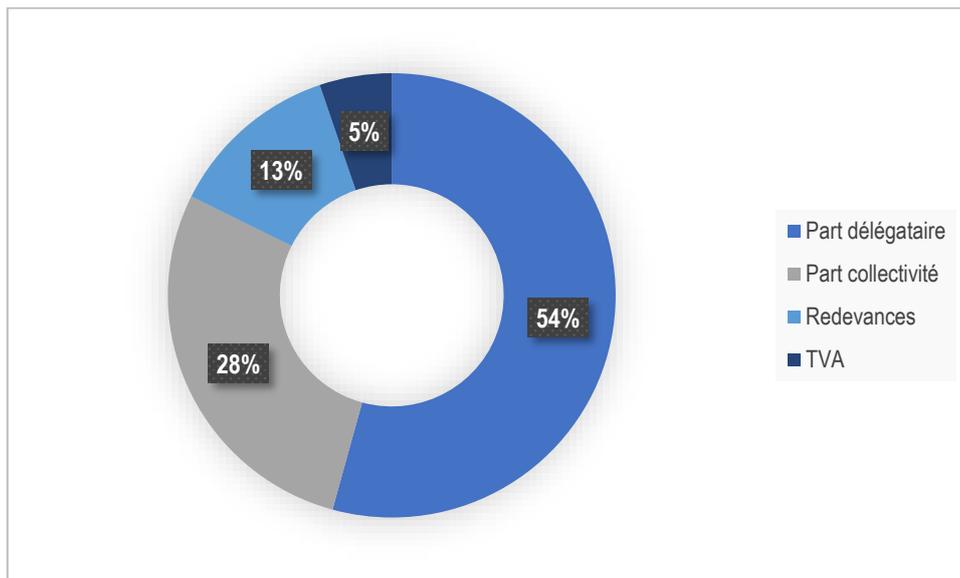
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de **7.30 %** entre 2023 et 2024. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente **54%** de la facture totale, et la part collectivité **28%**.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 23.8% de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

VII PERIMETRE SAINT SEGAL

VII.1 LE CONTRAT

Le service est exploité sur la commune de Saint-Ségal en délégation de service public (concession).

Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 12 ans. Le contrat arrivait à échéance le 31 décembre 2023, il a été prolongé d'un an.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

VII.2 LES FAITS MARQUANTS

Plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001, a été reconduit pendant toute l'année 2023 avec les mêmes mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.

Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :

- La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et 0,1 mg/l en tout point du réseau,
- La sécurisation des accès aux installations.

Tempête CIARAN

Concernant l'alimentation en eau potable : environ 13 000 abonnés sur 11 communes ont été privés d'eau potable, de quelques heures à 2 journées sur certains secteurs, pour lesquels des distributions d'eau en bouteille ont été effectuées.

Sur la commune de Saint-Ségal, la station de Coatiliger a été privée d'alimentation électrique et inaccessible durant plus d'un mois suite à la tempête du 1^{er} novembre. L'alimentation de la commune en eau potable se faisait grâce à l'import du SMA.

VII.3 LES AMELIORATIONS A APPORTER

Réseau :

- En complément de la modélisation qui a été faite en 2016, il serait intéressant de réaliser l'étude de la Gestion Patrimoniale du réseau afin d'établir de manière préventive un programme de renouvellement pluriannuel de conduite,
- Prévoir le déplacement des conduites qui passent à travers champ,
- Renouvellement de certaines conduites afin d'améliorer les rendements.

Stations :

- Station de Coatiliger : revoir la voirie afin de faciliter l'accès à la station, élagage des arbres des parcelles autour de la station à envisager avec les propriétaires, prévoir le remplacement de la clôture.
- Station de surpression du bourg : mise en place d'une pompe supplémentaire de plus faible débit et puissance, permettrait d'assurer les besoins quotidiens sans solliciter en permanence les grosses pompes.

VII.4 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SECTEUR

VII.4.1 Le réseau

Le linéaire total de réseau est de 35.704 km en 2023. Il a augmenté de 1.9% depuis 2020. Les variations de linéaire de réseau peuvent s'expliquer par la mise à jour régulière des plans de réseau dans le système d'information géographique (SIG).

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de desserte hors branchement (km)	35,03 km	35,33 km	35,62 km	35,704 km

VII.4.2 Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	467	491	501	502	0.20 %

VII.4.3 Les branchements

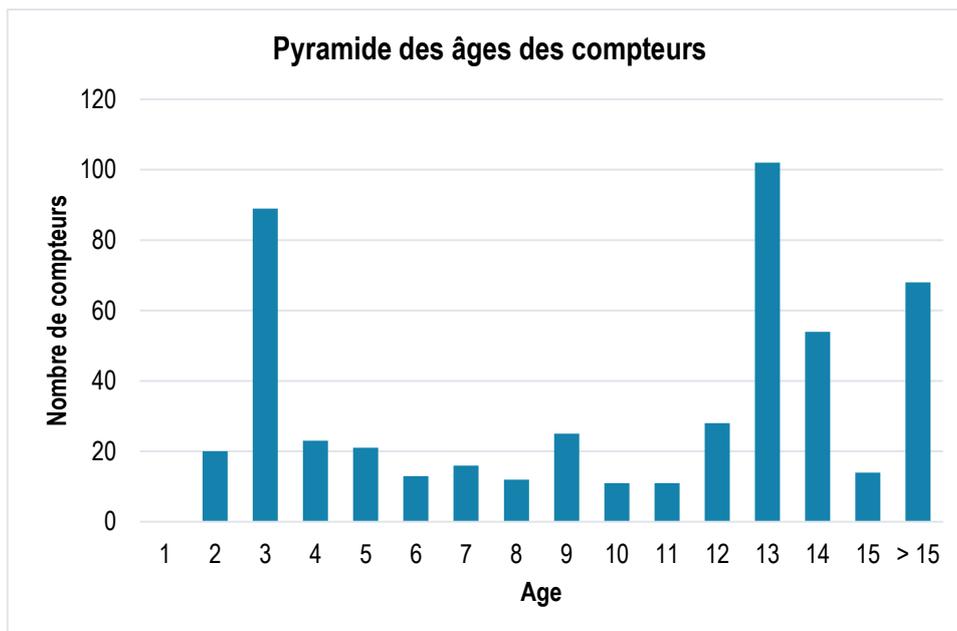
	2022	2023
Nombre de branchements	501	507
Nombre de branchement en plomb	nr	nr
Branchements neufs- RAD	nr	6

VII.4.4 Les compteurs

Le délégataire a renouvelé 31 compteurs en 2023 ce qui représente 12 % du parc compteurs.

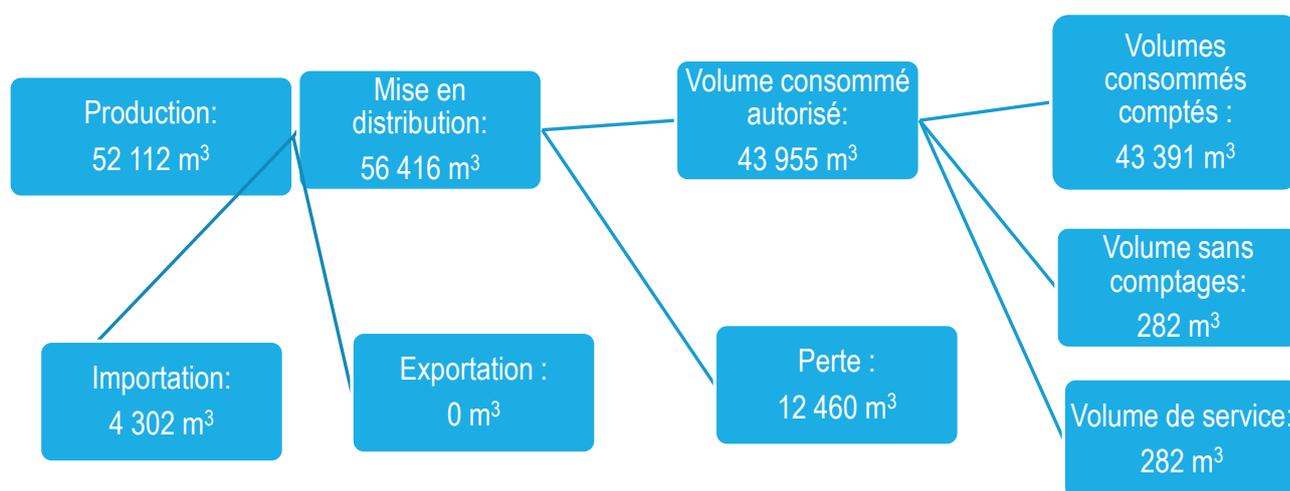
	2020	2021	2022	2023	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	464	491	501	507	1,20%
Nombre de compteurs remplacés	9	5	60	31	-48,33%
Taux de compteurs remplacés	1,90%	1,00%	12,00%	12,00%	-

La pyramide des âges des compteurs est la suivante :



D'après les données de l'exploitant, le parc de compteurs comptabilise 68 compteurs de plus de 15 ans soit 13% du parc. L'article 24 du contrat prévoit que les compteurs soient systématiquement remplacés lorsqu'ils sont âgés de plus de 15 ans. **Cette disposition n'est pas respectée.**

VII.4.5 Les volumes



VII.5 LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

VII.5.1 Taille du service

Le nombre d'abonnés est de 502 en 2023, soit un abonné supplémentaire par rapport à 2022.

		2020	2021	2022	2023
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 105	1 134	1 134	1 134
VP056	Nombre d'abonnements	467	491	501	502
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	35,03	35,33	35,62	35,704

VII.5.2 Éléments financiers

		2020	2021	2022	2023
D102	Prix TTC du service pour 120m ³ (en €/m ³)	2,3	2,22	2,23	2,37
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	0	1	nr
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	50	0	89	0

VII.5.3 Performances du réseau

		2020	2021	2022	2023
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,70%	79,60%	72,00%	77,91%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour)	1,14	0,95	1,35	1,00
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	1,1	0,91	1,3	0,96

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 77.91 % les performances du réseau sont moyennes.

Avec un rendement de 77.91 % les performances du réseau respectent le rendement « grenelle II » qui s'élève à 65.67 % sur le secteur.

VII.5.4 Indice linéaire de consommation (ILC)

L'indice linéaire de consommation (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
VP.224	Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	3,53	3,37

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m³/km/j)	<10	10<ILC<35	>35
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

On peut considérer que le réseau de la collectivité est **un réseau de type rural** car son indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 10 m³/km/j.

VII.5.5 Indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de pertes (ILP), qui calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1 km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
ILP Assez Satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6.5	9 < ILP < 13
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4.5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
ILP Mauvais	4,5 < ILP	10 < ILP	19 < ILP

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/jour)	1,31	0,96

L'ILP du secteur est **satisfaisant** pour l'année 2023.

VII.5.6 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.

$$ILVNC = \frac{Vol. mis en distribution - Vol. comptabilisé}{Linéaire de réseau (hors branchement) \times 365j}$$

Indicateurs de performance réseau		2022	2023
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	1,35	1

VII.5.7 Protection de la ressource

		2020	2021	2022	2023
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	0	0

VII.5.8 Qualité de l'eau

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022	2023
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	92,30%	83,30%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

VII.5.9 Gestion patrimoniale du réseau

		2020	2021	2022	2023
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 / 120	100 / 120	100 / 120	100/120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 100 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022	2023
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%	0,05%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

VII.5.10 Indicateurs complémentaires

		2020	2021	2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	8,71	12,35	11,98	11,95
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	96,30%	97,62	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,44%	1,59	0,95%	0,93%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0	0	0

VII.6 PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

VII.6.1 La facture 120 m3

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2022		01/01/2023		01/01/2024		Evol 23/24
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Déléataire	Part fixe (€ HT)	28,06	138,22	29,91	147,31	30,94	152,392	3,45%
	Part variable (€ HT/m ³)	0,918		0,9783		1,0121		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	31,75	79,99	21	69,24	33	81,24	17,33%
	Part variable (€ HT/m ³)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m ³)	-	-	-	-	-	-	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3	36	0,3	36	0,3	36	-
Total HT		354,21		252,55		269,63		6.76%
TVA (5,5 %)		13,98		13,9		14,83		
Total TTC		268,19		266,45		284,46		
Prix TTC au m³		2,23		2,22		2,37		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

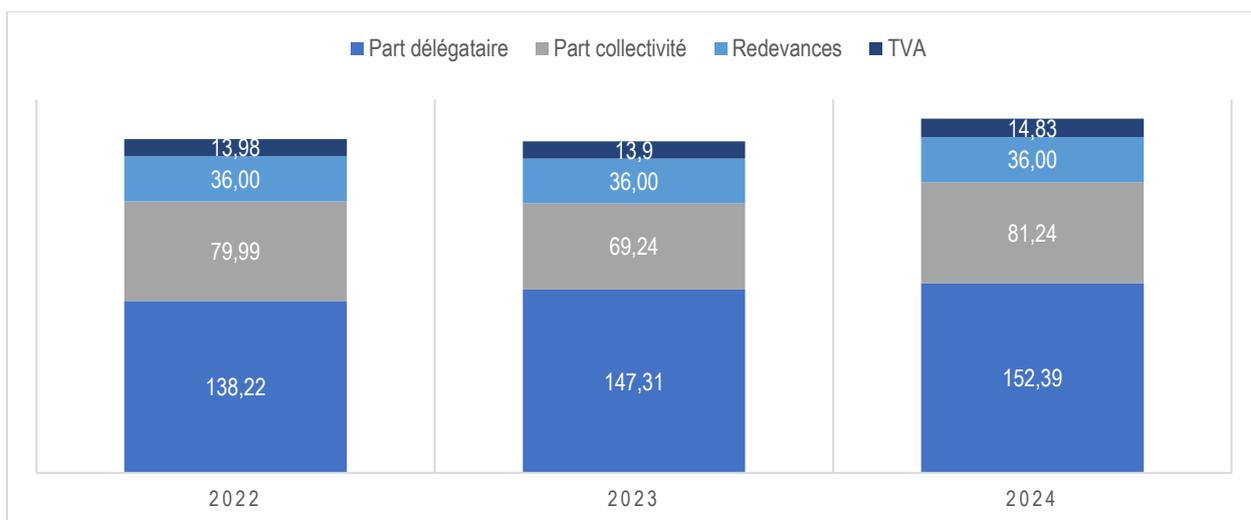
La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

VII.6.2 Décomposition et évolution du prix de l'eau

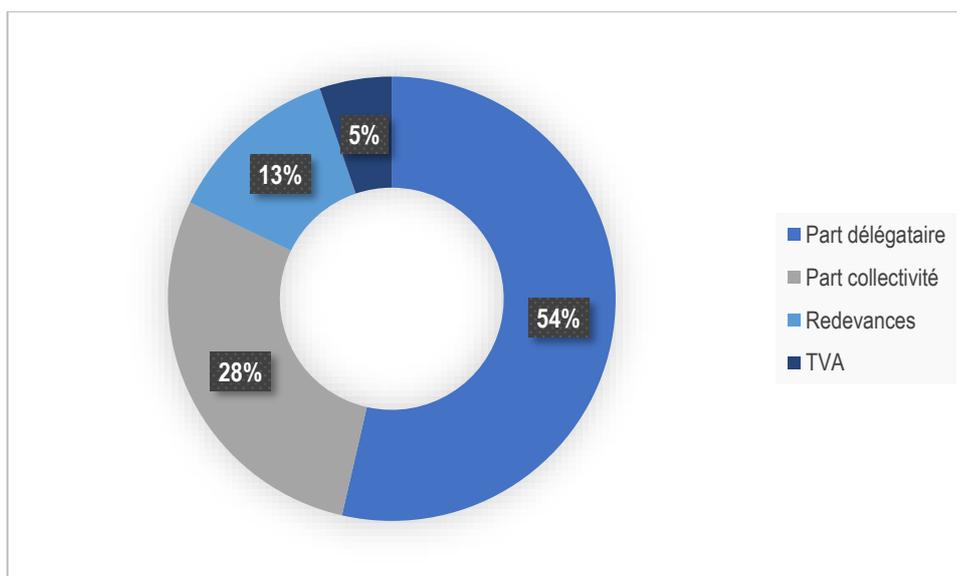
En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Le prix au m³ pour une facture de 120 m³ a augmenté de **6.76 %** entre 2023 et 2024. Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution de la facture globale :



La décomposition d'une facture globale en 2024 est la suivante :



La part délégataire représente **54%** de la facture totale, et la part collectivité **28%**.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la collectivité, la part fixe représente 27.4% de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

VIII DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'EAU POTABLE

VIII.1.1 Etat de la dette du service

- Encours au 31 décembre 2023 : 1 096 974 €

- Annuités :
 - Capital : 131 665.05 €

 - Intérêt : 31 093.16 €

- Pour les collectivités disposant d'une CCSP : Epargne brute annuelle au 31 décembre 2023 : 219 829.38 €

VIII.1.2 Les amortissements

- Dotation pour l'exercice 2023 : 435 384.68 €

- Etat de l'actif au 31 décembre 2023 : 20 387 584.90 €

VIII.1.3 Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Projets	Montant des travaux € TTC	Subventions
Réseau AEP Le Loc'h	246 417.34 €	Sans objet
Extension réseau Le Grannec (Cast)	102 020.53 €	Sans objet
Renouvellement réseau Tréfeuntec (Plonevez-Porzay)	109 357.48	40 000 € (DETR)

VIII.1.4 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets	Montant prévisionnel € TTC
Schéma directeur	117 360 € dont 65 640 € mandatés en 2023

VIII.1.5 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice

Sans objet

VIII.1.6 Surtaxe de la collectivité :

- Montants perçus pour l'exercice 2023 au titre de la facturation de l'eau : 1 016 681.18 € HT – 1 143 889.66 € TTC
- Montants des recettes totales du service pour l'exercice 2023 : 1 040 049.57 € HT

VIII.1.7 Action de solidarité et de coopération décentralisée

- Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115 du CGCT : /
- Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :
 - Montant : /
 - Nombre de demandes reçues : /

IXSYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE

IX.1.1 La vie des contrats

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Délégataires	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	SAUR	SAUR	SAUR
Échéance du contrat	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	13/12/2024
Avenants du contrat	11/03/2022	Néant	Néant	01/01/2020	Néant	Néant

IX.1.2 Les données du service

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	TOTAL
Nombre de communes gérées	11	1	1	1	1	1	16
Nr branchements	7 740	3 136	364	2 013	433	507	14 089
Nb abonnés	7 302	2 876	304	1 984	431	502	13 399
Nb habitant desservis	11 630	5 578	405	3 579*	804	1 134	23 130
Longueur de réseau	552,63	78,11	9,05	171,99	48,78	35,70	896,27

*le nombre d'habitants desservis n'est pas précisé dans le RAD ; la donnée indiquée ici provient de l'INSEE (population municipale au 1^{er} janvier 2023).

IX.1.3 Les volumes, rendements et indices

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	TOTAL
Volume prélevé	809 050	172 237	0				981 287
Volume produit	737 961	168 177	0	108 966	0	52 113	1 067 217
Volume importé	513 982	910 849	18 457	308 944	78 064	4 302	1 834 598
Volume exporté	9 131	0	0	121 607	0	0	130 738
Volume mis en distribution	1 242 812	1 079 026	18 457	296 303	78 064	56 415	2 771 077
Volume comptabilisé (vendu/facturé)	938 698	928 083	16 612	232 965	67 495	43 391	2 227 244
Volume comptabilisé autorisé	974 982	954 374	17 378	237 145	68 275	43 955	2 296 109
Volume consommé sans comptage	17 077	8 104	139	2 090	390	282	28 082
Volume de service du réseau	19 207	18 187	627	2 090	390	282	40 783
Volume consommé autorisé sur 365j	974 982	954 374	17 378	237 145	68 275	43 955	2 296 109
Perte de réseau	267 830	124 652	1 079	59 158	9 789	12 460	474 968
Rendement	78,61%	88,45%	94,15%	85,84%	87,46%	77,91%	85,40%
Rendement seuil par défaut	65,98%	71,69%	66,05%	66,14%	65,77%	65,67%	66,48% (moyenne)
Conformité du rendement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indice linéaire de perte (ILP)	1,33	4,37	0,33	0,94	0,55	0,96	1,41
Indice linéaire de consommation (ILC)	4,88	33,47	5,26	5,71	3,83	3,37	9,42
Indice linéaire de volume non compté	1,51	5,29	0,56	1,01	0,59	1,00	1,66
Consommation moyenne par abonné	134	332	57	120	158	88	148

IX.1.4 Conformité de l'eau distribuée

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	TOTAL
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité physico chimique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

IX.1.5 Performance du réseau

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	TOTAL
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	105/120	96/120	92/120	100/120	110/120	100/120	101/120
Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé N-4 à N	nr	nr	nr	7.439	0	0.085	-
Taux de renouvellement de réseau d'eau potable	nr	nr	nr	0.87%	0%	0.05%	-
Compteur renouvelés	1 680	210	31	32	20	31	2 004
Branchements neufs	44	11	0	14	5	6	80

IX.1.6 Indicateurs de performance

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	MOYENNE
Taux d'occurrence d'interruption non programmées u/1000 abonnés	6,57	4,17	6,58	6,55	6,96	11,95	7,13
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchement	100%	100%	100%	99%	97%	100%	99,3%
Délai maximum d'ouverture des branchements	1j	1j	1j	2j	2j	2j	-
Taux de réclamation u/1000 abonnés	1.1	1.39	0	0.5	0	0	0.5

IX.1.7 Les tarifs au 1^{er} janvier 2024

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Abonnement délégataire	30,48	20,84	24,02	23,18	23,80	30,94
Abonnement collectivité	33,00	33,00	21,00	33,00	33,00	33,00
Consommation délégataire	0,8517	0,6760	1,3150	0,9779	1,1100	1,0121
Consommation collectivité	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020
Préservation de la ressources	0,03	0,0074	0,00	0,001	0,000	0,000
Lutte contre la pollution	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30

IX.1.8 La facture type pour 120 m³ et prix moyen

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Part fixe délégataire	30,48	20,84	24,02	23,18	23,80	30,94
Part fixe collectivité	33,00	33,00	21,00	33,00	33,00	33,00
<u>Part fixe annuelle</u>	63,48	53,84	45,02	56,18	56,80	63,94
Part variable délégataire	102,20	81,12	157,80	117,35	133,20	121,45
Part variable collectivité	48,24	48,24	48,24	48,24	48,24	48,24
<u>Part variable annuelle</u>	150,44	129,36	206,04	165,59	181,44	169,69
Organismes publics	39,66	36,89	36,00	36,12	36,00	36,00
TOTAL facture HT	253,58	220,09	287,06	257,89	274,24	269,63
TVA (5,5 %)	13,95	12,10	15,79	14,18	15,08	14,83
TOTAL TTC	267,53	232,19	302,85	272,07	289,32	284,46
<u>Prix moyen TTC pour 120 m³</u>	2,23	1,93	2,52	2,27	2,41	2,37

IX.1.9 Indicateurs financiers

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	TOTAL
Nombre d'abandon de créances	6	3	0	0	0	0	9
Sommes des abandons de créances (6542)	668	304	0	0	0	0	972
Montant des actions de solidarités	nr	nr	nr	nr	nr	nr	0
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises en N-1	34547	5537	920	9570,93	986,43	1998,45	53 560
Taux d'impayé sur les factures d'eau	1,99	0,55	0,94	0,00	0,81	0,93	0,87

IX.1.10 Les CARE

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Chiffre d'affaire	1 131 652	561 558	30 800	343 100	73 900	64 700
RESULTAT NET AVANT IMPOT K€	-343 891	-81 247	-5 353	-26 400	-3 600	-7 100
RESULTAT K€	-343 889	-81 247	-5 354	-26 400	-3 600	-7 100

ANNEXE 1 - NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

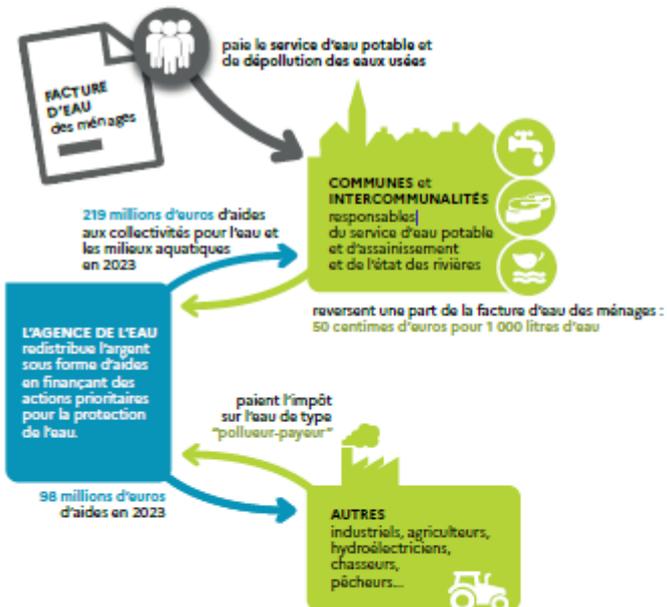
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou La ou le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



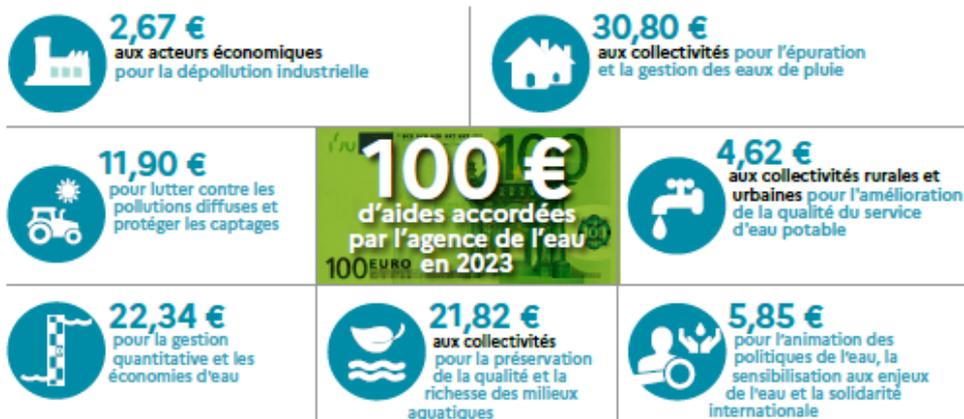
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue de la Goélette • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18



Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPEDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

ANNEXE 2 - DEFINITIONS

PERFORMANCES DU RESEAU

- **L'indice linéaire de consommation (ILC)** caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service} + V \text{ exporté}}{\text{linéaire du réseau (hors branchement)} * 365 \text{ j}}$$

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m ³ /km/j)	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

- **Le rendement du réseau** permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. On distingue plusieurs types de rendements :

Le rendement dit « du Maire » est celui figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$\text{Rendement "du Maire"} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

Avec :

$$\text{Volume consommé autorisé} = V \text{ comptabilité} + V \text{ consommé sans comptage} + V \text{ de service}$$

Le rendement « primaire » du réseau ne considère quant à lui que les volumes facturés aux abonnés, et non plus les volumes consommés autorisés. Il est donc calculé comme suit :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit} + \text{V acheté en gros}}$$

L'Agence de l'eau préconise un rendement minimum de 75% pour tous les réseaux d'eau potable.

Par ailleurs, le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable impose aux collectivités certains objectifs relatifs à la gestion patrimoniale des réseaux ainsi que de leurs performances.

En effet, dans le cas de mauvaises performances du réseau d'eau potable et de l'absence de plans d'actions pour la réduction des pertes d'eau, les collectivités territoriales en charge de la compétence eau devront subir une majoration du taux des redevances perçues par l'Agence de l'eau.

Les conditions d'application de la majoration sont :

1. Si le rendement de réseau est inférieur à 85%,
- Ou
2. Si : Rendement $< 65 + \frac{1}{5} \times \text{ILC}$ (= rendement dit Grenelle)
- **L'indice linéaire de pertes (ILP)** calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{Vol. consommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchement)} \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Tableau 2 : Caractérisation des performances de réseaux en fonction de leur type selon les Agences de l'Eau

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Assez satisfaisant	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

L'indicateur P108.3 « Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau » permet d'évaluer le niveau d'avancement des mesures de protection de la ressource en eau potable (voir le détail des indicateurs au chapitre VII).

A titre indicatif, les différentes valeurs possibles de cet indicateur sont les suivantes :

Aucune action	0 %
Études environnementale et hydrogéologique en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu définissant les périmètres de protection et les travaux nécessaires	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral avec Déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection rendu	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

Pour les services disposant de plusieurs sources de production, l'indice global est obtenu en pondérant l'indice de chaque ressource par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

Pour les achats en gros, seuls les achats en gros à l'extérieur du périmètre global sont à prendre en compte : l'indice est alors pondéré par le volume acheté.